



LIVRET D'ACCUEIL du Patient

S T A N D A R D S

Fort-de-France :
0596 55 20 00

Lamentin :
0596 48 80 00

Trinité :
0596 66 46 00

CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
DE MARTINIQUE

 CS 90632
97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX



www.chu-martinique.fr

Groupement d'intérêt public Plateforme régionale d'oncologie de Martinique

Votre interlocuteur institutionnel pour agir contre le cancer



127, route de Redoute,
résidence les jardins
de la Mouina,
97200 Fort-de-France
0596 60 32 48
contact@gip-prom.fr



www.cancer-martinique.fr





BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous-même, votre famille ou votre entourage devez être reçu et pris en charge au Centre Hospitalier Universitaire de Martinique.

L'Hôpital est à votre service et a pour mission de vous offrir des soins d'excellente qualité. Pour que votre séjour y soit satisfaisant, l'ensemble du personnel médical, soignant, administratif, technique et médico-technique, s'efforce de concilier les besoins des patients et les nécessités de la vie hospitalière. Un climat de confiance est nécessaire. Il suppose des droits et des devoirs pour chacun.

À cet effet, nous vous remettons ce livret spécialement préparé à votre intention. Nous souhaitons que vous y trouviez tous les renseignements qui vous permettront de vous adapter à l'environnement hospitalier et à satisfaire aux formalités rendues parfois nécessaires. Il vous aidera, nous l'espérons, à vaincre l'appréhension, bien naturelle, que vous éprouvez en quittant famille et travail et en venant, pour la première fois peut-être, dans un hôpital.

Nous vous serons reconnaissants de nous faire-part de vos critiques et suggestions qui nous aideront à améliorer les conditions. Pour cela, nous vous invitons, lors de votre départ, à remplir et à nous adresser la fiche intitulée "QUESTIONNAIRE DE SORTIE". Il vous sera remis avec le livret d'accueil, à défaut demandez-le au cadre de santé.

Le personnel reste à votre disposition pour compléter les informations que vous souhaiteriez recevoir. Nous vous souhaitons un prompt rétablissement et bon séjour.

Le Directeur Général du CHU de Martinique

offre santé NOV'AIO

Des garanties, des avantages
au service de votre santé



1 mois
de cotisations
offert*

Une complémentaire santé sur mesure pour les agents hospitaliers

avec des garanties essentielles pour couvrir vos besoins.

Pour obtenir une étude personnalisée :

Contactez notre Conseillère Sandrine FELTIN : 06 96 56 08 80

ou par mail : **contact972@aiosante.fr**

indiquez le **code CHUM-2021**

AIOSanté Martinique
Mail Box Etc
Centre d'affaires Multiservices
Mangot Vulcin
97232 LE LAMENTIN

AIO
santé

Agents du service public, votre santé est notre priorité !

www.aiosante.fr

*1 mois gratuit pour une nouvelle adhésion à NOV'AIO

1 Credit : iStockphoto

PEPPER AGENCY 1 AIO SANTÉ

SOMMAIRE



Informations Générales

Présentation générale du CHU de Martinique.....	p.6
Offre de soins par site.....	p.6
Présentation des sites.....	p.11
Interprètes.....	p.17

06

Formalités administratives

Entrée.....	p.22
Frais d'hospitalisation.....	p.22
Sortie.....	p.24

22

Votre Séjour

Accueil dans le service.....	p.28
La Vie quotidienne.....	p.28
Aide et Accompagnement.....	p.32

28

Droits et informations

Le respect de la dignité et de la personne.....	p.37
Dossier patient.....	p.37
Personne de confiance.....	p.38
Plaintes, réclamations, observations ou propositions.....	p.39
Consignes spécifiques et devoirs des patients.....	p.41
Devoir des patients.....	p.41
Démarche qualité et satisfaction des usagers.....	p.50
Lutte contre la douleur.....	p.51
Les soins palliatifs.....	p.52
Vos directives anticipées.....	p.53
Don de moelle osseuse.....	p.54
Don d'organes et tissus.....	p.54

37

Numéros de téléphones utiles

58

Index Alphabétique

60

Directrice de la publication : Jérôme LE BRIERE

Photos : CHUM / Shutterstock

Maquette, mise en page et impression :

PRESSE MEDIA SANTE

35, rue Alfred Brinon – Bat. B

69100 Villeurbanne

tél.04 37 43 21 14

www.chu-martinique.fr



CHU de Martinique



Informations Générales

Le CHU de Martinique est un établissement public de santé assurant une triple mission de Soins, d'Enseignement et de Recherche.

Depuis l'officialisation de la fusion le 01 janvier 2013 entre les hôpitaux de Fort-de-France, Lamentin et Trinité, le CHU de Martinique regroupe 7 hôpitaux :

Centre Emma Ventura, Clarac, Louis Domergue, Lamentin Bourg, Maison de la Femme de la Mère et de l'Enfant, Mangot Vulcin et Pierre Zobda Quitman.

Le CHU de Martinique est un établissement qui répond aux besoins de proximité et assure également des missions spécifiques de santé publique ainsi que la prise en charge de pathologies lourdes ou compliquées.

Il défend les valeurs fondatrices du service public de santé :

- Garantir en toute circonstance l'égal accès aux soins pour tous,
- Garantir en toute circonstance la permanence et la continuité des soins ainsi que la prévention sanitaire,
- Prévenir toute forme de discrimination ou de maltraitance.

La qualité, la sécurité des soins et la satisfaction des usagers sont au cœur de la stratégie de la direction du CHU de Martinique.

Toute la communauté hospitalière du CHU de Martinique est sensibilisée à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins prodigués aux patients.

Offre de soins par site

L'offre de soins est en cours de restructuration pour répondre aux besoins de la population.

Le CHU de Martinique se compose de **12 pôles cliniques et médico-techniques** qui couvrent des disciplines médicales, chirurgicales, obstétricales, de moyens séjours, administratives et logistiques.

L'établissement dispose également de lits pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD).

Le CHU de Martinique bénéficie d'une capacité d'accueil de **1346 lits et 137 places**, pour lequel il mobilise **6679 personnes** aux compétences multiples pour assurer des soins de qualité.



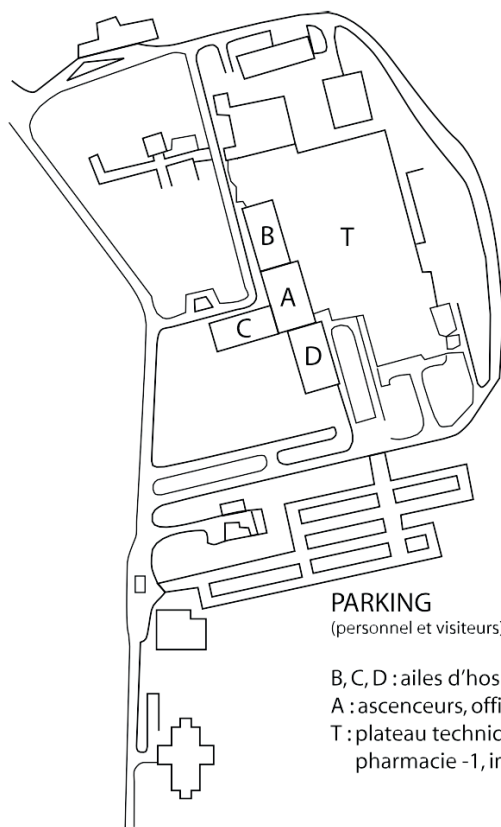
Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN 1

508 lits et 54 places

Etablissement de référence public pour les urgences et les spécialités médicales, des activités chirurgicales requérant un plateau technique lourd et de réanimation. Spécialités de chirurgie viscérale, neurochirurgie, chirurgie cardiovasculaire, Chirurgie orthopédique et traumatologique.

Institut de formation et de recherche il abrite également, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, l'Ecole d'Ibode et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie "Annick Labonne". Il est aussi le siège de la Maison Médicale de Garde de Fort-de-France. ☎ 05 96 55 17 56.

Plan de l'hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN



PARKING
(personnel et visiteurs)

B, C, D : ailes d'hospitalisation
A : ascenseurs, office
T : plateau technique, bloc -2
pharmacie -1, imagerie médicale 0

ENTREE

CS 90632 -
97261 Fort-de-France
Cedex
☎ 05 96 55 20 00
Fax : 05 96 75 84 00
05 96 75 50 60

Comment s'y rendre en bus :

- Au départ de Fort-de-France
Ligne 2 ;
- Au départ du Lamentin
(421, 436, 432).

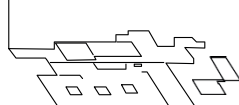
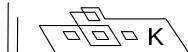
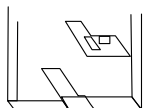
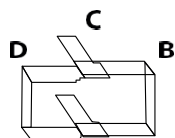
Par d'autres transports :

Sur le pont de
Châteaubœuf

Répartition des services de l'hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN 1

NIVEAUX

AILES



D - Pneumologie

5

B - Odontologie / Stomatologie
C - Médecine interne-Gériatrie / Ophtalmologie
D - Rhumatologie / Médecine interne

4

C - Diabétologie - Endocrinologie
D - Hôpital de jour (HDJ) Hématologie

3

B - Médecine interne
C - Hépto-Gastro-Entérologie / Dermatologie / Rhumatologie
D - Médecine interne

2

B - Orthopédie - Traumatologie - SOS Mains
C - Orthopédie - Traumatologie
D - Orthopédie - Traumatologie / UCA**

1

B - Unité des détenus
C - Unité Anxiété Dépression
D - Chirurgie visérale

0

K - Administration
B - Chirurgie générale
C - Anatomopathologie
D - HDJ / COREVIH / Service social
Consultations externes / Cafétéria

-1

- Laboratoire - CERCA - Pharmacie - Stérilisation
- Blanchisserie - Cuisine - Restaurant du personnel
- Ateliers - Services Techniques
- Rééducation fonctionnelle

-2

- Salon d'accueil des urgences
- Hôpital de jour de neurosciences
- Garage
- Madicicat

**Unité de Chirurgie Ambulatoire



RODAP & Associés

Cabinet d'avocats
Martinique - Guadeloupe - Guyane

Le Cabinet d'avocats **RODAP & ASSOCIÉS**,
votre partenaire privilégié pour des solutions sur mesure.
Le Cabinet **RODAP & ASSOCIÉS** comprend vos besoins,
vous conseille et définit avec vous vos objectifs.

➤ **Nos domaines de compétence :**

Droit immobilier, Droit commercial, Droit bancaire,
Droit du crédit et de la consommation, Droit social,
Droit des sociétés, Droit des assurances,
Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

➤ **Nos valeurs :**

Travail, Confiance, Loyauté, Transparence.

➤ **Notre devise :**

Nous vous comprenons car nous vous écoutons.

Nous convainquons car nous vous avons compris

Le **SERMENT de l'AVOCAT** : Pierre angulaire de
notre investissement à vos côtés.

« Je jure comme Avocat d'exercer mes fonctions
avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité »



Catherine RODAP Avocate

53 Lotissement
Bellevue Acajou
97232 Le Lamentin

Tél. 05.96.73.78.48

Mail : catherine.rodap@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
(sur rdv uniquement)
Lundi au Vendredi :
9h-12h / 14h-17h30

www.lawcaserodapavocats.fr



Raymond AUTEVILLE

Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre

- Spécialiste en Droit Immobilier
- Diplômé d'Etudes Supérieures spécialisées en assurances
- Mandataire en transactions immobilières



Cabinet Auteville



Immobilier - Construction - Urbanisme - Assurances
Divorce - Liquidation de communauté - Indivision
Succession - Droit Pénal
Indemnisation du préjudice corporel
Responsabilité Civile - Droit des Affaires
Droit des entreprises en difficulté
Droit Administratif - Droit du travail

51 rue Lazare Carnot
97200 FORT DE FRANCE

05 96 73 90 01

avocat@cabinet-auteville.com
www.cabinet-auteville.com

Le Nouveau Plateau Technique du CHUM

Pierre ZOBDA-QUITMAN 2



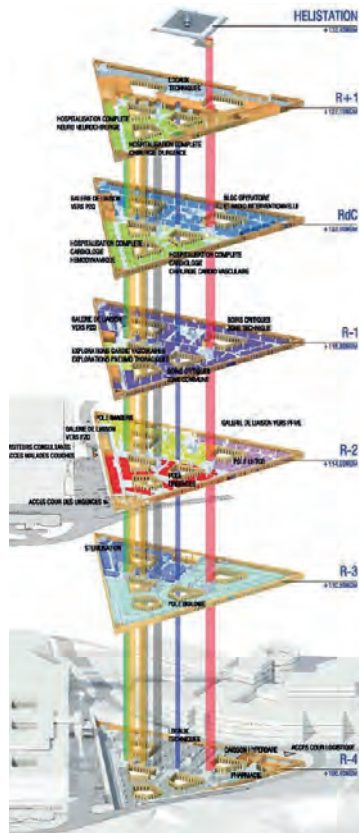
Ce nouveau plateau technique de référence, véritable "trauma center" à la pointe de la technologie qui s'étend sur près de 29 000m² a ouvert ses portes en 2017. Outre les services d'un plateau technique performant : Urgences, Réanimation, Imagerie, Laboratoires, Blocs opératoires, Stérilisation, Explorations (cardiovasculaires et pneumo thoraciques) ; y sont disponibles 182 lits d'hospitalisation (Cardiologie, Neurochirurgie, Soins critiques).

Avec son hélisation en terrasse, ce nouveau bâtiment aux dernières normes parasismiques est situé à proximité de l'hôpital Pierre Zobda-Quitman et de la Maison de la Femme de la Mère et de l'Enfant (MFME) et y est relié par des passerelles.

Plan du Nouveau Plateau Technique du CHUM

Adresse :
CS 90632
97261 Fort de France Cedex

0596 55 20 00
Fax : 0596 75 84 00
0596 75 50 60



Hôpital Pierre ZOBDA-QUITMAN 3

Centre d'excellence en matière de dépistage et de diagnostic des cancers, cet hôpital est situé sur le site de Fort de France et est relié, par des passerelles, à l'hôpital Pierre Zobda Quitman 2. Il y abrite :

- **L'Institut Caribéen d'Imagerie Nucléaire (ICIN) composé :**

des services d'imagerie nucléaire, du cyclotron et des laboratoires de préparation de médicaments radiopharmaceutiques. L'imagerie nucléaire permet le diagnostic, le pronostic et le suivi thérapeutique de nombreuses pathologies, telles que le cancer.

L'ICIN regroupe des équipements de pointe, parmi lesquels un cyclotron, une TEP IRM ainsi que deux TEP-Scan dont un grand champ, une Gamma Caméra hybride et deux Gamma Caméras CZT.

- **Un laboratoire d'Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP) :**

Cette discipline permet notamment les diagnostics des tumeurs et des maladies de cause inflammatoire ou dégénérative, vasculaire, métabolique ou infectieuse, ainsi que des malformations.

- **De la Pharmacotechnie :**

C'est l'unité qui prépare des médicaments stériles et non stériles, des préparations injectables de chimiothérapies, des mélanges de nutrition parentérale individualisés pour les enfants de réanimation néonatale, pédiatrique et des gélules pour la pédiatrie, palliant au déficit de spécialités industrielles.



Adresse :

CS 90632
97261 Fort de France Cedex

 0596 55 20 00
Fax : 0596 75 84 00
0596 75 50 60



Maison de la Femme de la Mère et de l'Enfant (MFME) *145 lits et 15 places*

Située sur le même site que l'hôpital Pierre Zobda-Quitman, la MFME, maternité de niveau III est un centre de référence territorial public dans tout le domaine de la périnatalité et des pathologies de la femme, de la mère et de l'enfant.

Depuis 2011, elle assure la prise en charge des enfants atteints de drépanocytose. Elle accueille l'Ecole Inter-régionale des Sages-femmes.

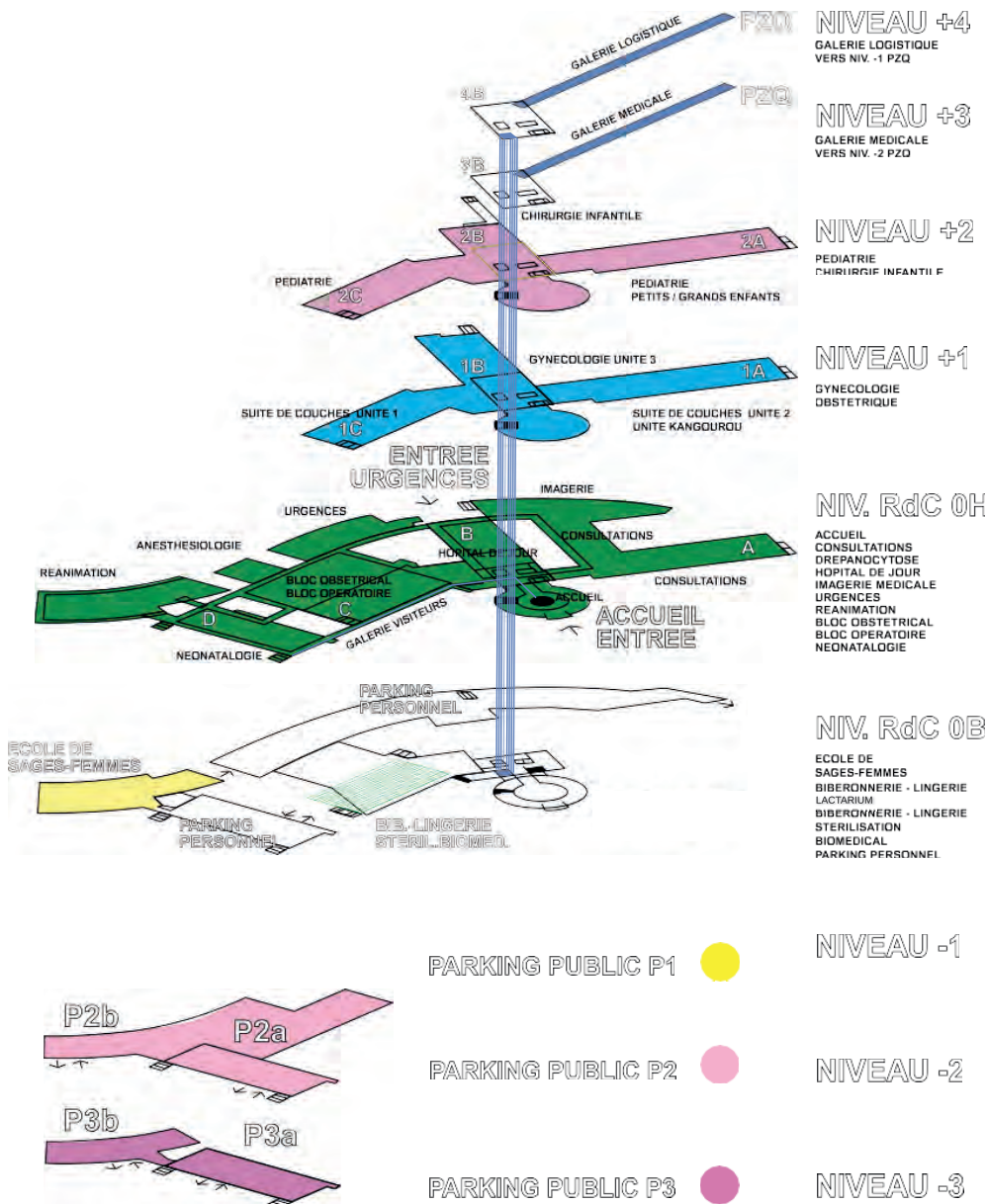
 Accueil et admission : 05 96 55 69 68

Label MATERNYS

Le CHUM a reçu le label « MATERNYS » par le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français. Les patientes bénéficient d'un accès gratuit à la plateforme MATERNYS qui permet d'avoir un suivi personnalisé sur le déroulé de leur grossesse et de leur accouchement. Les patientes peuvent également donner leur avis anonymement sur leur prise en charge.



Plan de la MFME



Madin steo

Maxime BERTRAND & Morgane IGIER
Ostéopathes de ville et en entreprise

Nous recevons aux cabinets de Dillon et Case Pilote.
Consultations pour douleurs aiguës et chroniques mécaniques.
Pratique de techniques reconnues par des études cliniques.
Travail en équipe pluridisciplinaire*

Spécialisations :

- **Ostéopathie du sport**,
(posturologie),
- **Gestion de la douleur**,
(neurosciences),
- **Suivi de grossesse**
et pédiatrique,
- **Troubles digestifs fonctionnels**,
- **Ostéopathie en entreprise**
et TMS.

Cabinet Dillon:

388 rue Lumina sophie,
Cité dillon,
97200 Fort De France

*Diagnostic d'exclusion et réorientation médicale.

Cabinet Case Pilote :

Allée Cypria,
97222 Fond Bellemare

Prise des RDV : www.clikodoc.com

Tel : 0596 58 19 50 @ : osteopathedillon@gmail.com

Ouvert
du lundi
au vendredi
de 7h30 à 19h00
Le samedi
de 7h30 à 13h

MATÉRIEL MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE DERIS

22 rue André Alier - 97260 Le Morne Rouge

05 96 52 36 03





Hôpital Louis Domergue 107 lits et 13 places

L'hôpital Louis Domergue est situé dans la ville de Trinité. Il dessert un bassin de population d'au moins 100 000 habitants.

Il est le centre d'accueil des urgences du nord atlantique (adultes, pédiatriques et gynécologiques).

Il propose les activités suivantes : soins intensifs, diabétologie endocrinologie, pédiatrie et néonatalogie, maternité, chirurgie gynécologique, cardiologie - neurologie, rhumatologie, gériatrie (dont 30 lits d'Unité de Soins Longue Durée) et gastro-entérologie. Ces activités s'articulent autour d'un plateau technique récent (IRM...). L'hôpital de Trinité compte également une maison médicale de garde (05 96 51 27 81) et abrite l'un des deux sites du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du CHU de Martinique.

Plan de l'Hôpital Louis Domergue



Alcoologie
Cardiologie
Médecine Polyvalente Post Urgence
Neurologie
Rhumatologie
IRM



CEDNA (CSAPA / UAL)
UAL
Médecine de la Santé du Travail



Rez-de-chaussée:

ACCUEIL
Admission - frais de séjour
Assistance sociale de la PASS
Consultations externes
Imagerie médicale / Scanner

1^{er} étage

Rééducation fonctionnelle
Stérilisation

2^{ème} étage

Bloc opératoire
Chambre mortuaire
Laboratoire
Lieu de culte
Salle d'accouchements

3^{ème} étage

MP3
Gynécologie
Maternité



Endocrinologie
Diabétologie



Gastroentérologie
Pédiatrie
Urgences pédiatriques
Service social



Urgences
Unité de Soins Intensifs (USI)



Unité de Soins
de Longue Durée (USLD)
Direction des soins -
Coordination Générale
Direction des services
économique, logistique
et technique
Direction

Adresse :
Rue Jean Eugène Fatier
97235 La Trinité

05.96.66.46.00

Accès en taxi collectif :
Gare routière de Fort-de-France

Comment s'y rendre :
Taxi TRINITÉ/FORT-DE-FRANCE
ou un taxi du nord atlantique
(Sainte Marie, Marigot, Lorrain, Basse
Pointe)



Centre Emma VENTURA

331 lits

Le Centre Emma Ventura (CEV) est situé au quartier Bellevue, au 117 avenue Condorcet (Ancienne route de Schoelcher) à 1.2 km du centre de Fort-de-France et à 9 km de l'Hôpital Pierre Zobda Quitman.

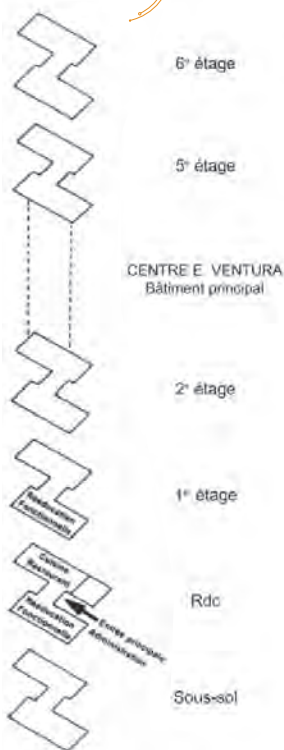
Le CEV existe depuis 1924. Il comporte 393 lits répartis comme suit :

- 241 lits d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 90 lits d'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) dont 8 lits identifiés Soins Palliatifs.

Des consultations de spécialistes sont organisées chaque semaine à l'intention des résidents de l'établissement :

- Consultation d'ophtalmologie
- Consultation dentaire
- Consultation psychiatrique ainsi que des consultations externes spécialisées de la mémoire.

Plan du Centre Emma VENTURA



Accueil et admission :
05 96 59 21 92



Hôpital Albert CLARAC *15 lits et 15 places*

L'hôpital Clarac fait partie du Pôle Cancérologie-Hématologie-Urologie, éclaté sur 3 sites (Hôpital Clarac, Hôpital Pierre Zobda Quitman et l'hôpital du Lamentin / Mangot Vulcin). Il est le site principal de la Cancérologie.

Le site est réparti sur 3 niveaux et dispose d'un plateau technique performant et d'unités de soins qui permettent de traiter tous les types de tumeurs solides de l'adulte et de lutter contre la douleur. Ces traitements peuvent se faire en ambulatoire ou en hospitalisation. Cet établissement abrite l'autre localisation du Centre de Soins d'Adaptation et de Prévention des Addictions (CSAPA) du CHU de Martinique.

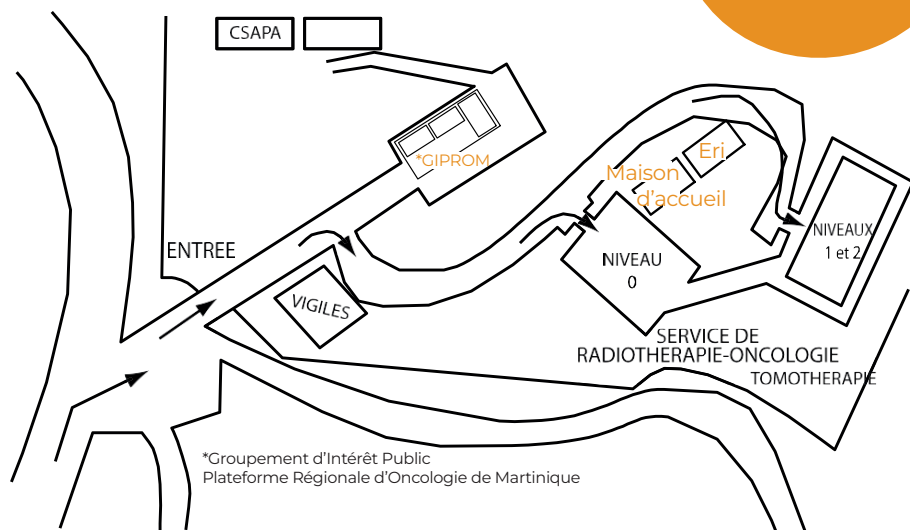
Le site accueille, depuis le 09 juillet 2016, une Maison d'accueil des Patients et Proches ouverte aux locaux et aux patients venant de l'étranger.

Le 1^{er} Espace de rencontres et d'information de la Caraïbe (Eri) y a été inauguré le 10 novembre 2018.

Plan de l'Hôpital Albert CLARAC

Adresse :

Boulevard Pasteur,
97200 Fort-de-France
05 96 59 25 90



HOPITAL



Mangot Vulcin

181 lits et 51 places

Implanté au Centre de la Martinique, La Cité Hospitalière de Mangot Vulcin regroupe des services spécialisés en chirurgie urologie, chirurgie plastique et reconstructrice, chirurgie ORL, OPH, chirurgie maxillo-faciale et chirurgie ambulatoire.

Ce site accueille la Médecine Physique et de Réadaptation, le centre intégré de la drépanocytose adulte, de l'hémodialyse et de la néphrologie, une activité inter pôle pour la médecine polyvalente à orientation Gastro-entérologie, diabétologie et gériatrique et des consultations mémoire.

Il dispose aussi d'un plateau technique entièrement parasismique.

Adresse :

Centre Hospitalier
du Lamentin - BP 429,
97232 Le Lamentin

 : 05.96.48.80.00

Comment s'y rendre :

401, 403, 405, 406 : Au départ de la gare
routière place du 22 mai, Petit Manoir
au Lamentin/arrêt Hôpital Mangot Vulcin

Ligne 420 :

Au départ de la Pointe Simon
(Fort-de-France)
vers Mangot Vulcin.

Interprètes



• Le CHU de Martinique vous offre la possibilité de vous accueillir dans votre langue. Adressez-vous pour cela à l'agent d'accueil ou au cadre de santé de votre service.



• You can be welcomed by English spoken agent, just ask for the home agent.



• El Hospital Universitario de Martinica puede darle la bienvenida en su idioma. Pregúntele al agente local o con su supervisor.



• Lopital-la ka risivwè-w silon palé-w. Ou pé mandé otess akéy-la sa oben responsab sèvis-la.



• A datra-oso chu martinique e gi wan fasi fu poti un sma di e taki yu tango. Fu dati yu mus go luku a baas pe yu e de, ope a datra.

Une liste des professionnels maîtrisant la langue des signes et le braille est aussi disponible à la Direction des Ressources Humaines.

NOUVELLE PHARMACIE DE BELLEVUE



ACHAT & LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICALISÉ

Lits médicalisés & accessoires, fauteuils roulants, canne, équipement de salle de bain, puériculture, ...

Toute l'équipe de la Nouvelle Pharmacie de Bellevue est là pour vous conseiller et vous accompagner dans vos choix.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE L'ÉQUIPE
OFFICIALE :

0596 61 42 19

Produits disponibles dans votre NOUVELLE PHARMACIE DE BELLEVUE

Centre Commercial de Bellevue
Boulevard de la Marne
97 200 Fort-de-France

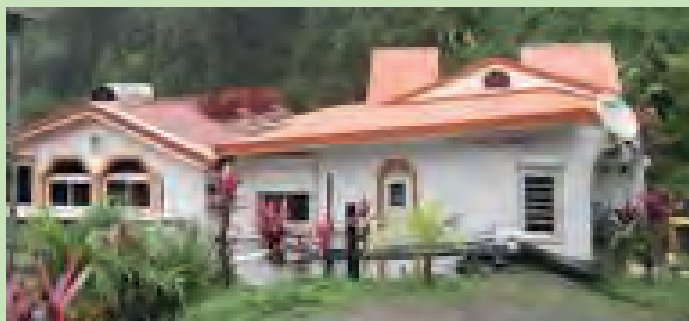
Retrouvez nous sur  et  : @pharmabellevue972

ALLIANCE



S.A.A.D

*Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour :
retraités, Aidants familiaux, personnes âgées dépendantes,
personne en situation de handicaps, enfants de plus de 3 ans.*



Autres Missions

*Favoriser le maintien à domicile
Concourir au maintien de l'autonomie*

*Siège social :
Route de Marianne
97211 Rivière-Pilote*



05 96 62 78 78

secretariat@association-alliance.com

w w w . a s s o c i a t i o n - a l l i a n c e . c o m

*Arrêté /073421 - RC 40516743800010 / Code APE 8810 A - Tél. (0596) 62 78 78 - Fax : 0970 06 13 37
N° SAP 405 167 438 - 331 - N° autorisation 05-03-20-0111*



0696 88 44 18

azalea.services972@gmail.com

AZALEA-SERVICES

Nos compétences à votre service

AZALEA-SERVICES est une association loi 1901 créée en 2014 et spécialisée dans la prestation de services à la personne (SAP). La structure intervient sur le territoire de la Martinique auprès de différents publics, principalement auprès de personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou de dépendance. Pour cela, AZALEA SERVICES est titulaire de l'agrément N° SAP 807772678 délivré par les services de la DIECCTE.

La raison d'être de l'association est d'apporter une aide permettant à ses bénéficiaires de profiter pleinement de la vie : se reposer, se détendre et ne plus avoir à penser aux petits tracas du quotidien.

Pour y parvenir, la structure propose un service de qualité au meilleur prix en défendant trois principes fondamentaux :

- La relation client depuis l'accueil, l'analyse des besoins, le traitement des réclamations, la continuité et l'adaptation de la prestation, etc...
- Le professionnalisme d'un personnel compétent et continuellement formé, accompagné et guidé tout au long de leur carrière.
- Le mode prestataire proposant une solution complète favorisant le bien être des usagers. Ces derniers n'ont ainsi plus qu'à accueillir leur intervenant(e), l'Association s'occupe du reste !

Chaque jour un peu plus soucieuse de la qualité de ses interventions, **AZALEA-SERVICES** souhaite aujourd'hui aller plus loin dans son adaptation des prestations proposées aux personnes âgées fragiles et dans la formation de son personnel.

C'est pour cette raison que le projet **VIVRE BIEN-VIEILLIR MIEUX** a été pensé et est prêt aujourd'hui à être présenté.

AZALEA-SERVICES
41 rue du Pr Raymond GARCIN
Route de DIDIER
97200 FORT-DE-FRANCE





Préparez votre avenir
Protégez vos proches
en toute sérénité
avec Generali Vie

Contactez-nous pour obtenir un devis gratuit

GFA Caraïbes

Epargne, Retraite, Assurance Vie, GFA Caraïbes, votre assureur local, vous propose la gamme de produits Generali Vie, pour préparer votre avenir et celui de vos proches.

0808 80 01 01 | gfacaraibes.fr |    



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques. Les produits de Generali Vie sont distribués par GFA Caraïbes.



Votre Admission

Formalités administratives

Entrée

FORMALITÉS À L'ENTRÉE

Votre admission nécessite certaines formalités administratives indispensables à la prise en charge de vos frais d'hospitalisation par les Caisses et Organismes qui vous garantissent. Il est nécessaire de vous munir des éléments suivants :

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille),
- Carte vitale,
- Carte européenne,
- Carte de Mutuelle ou prise en charge délivrée par votre mutuelle ou attestation C25 (Complément Santé Solidaire) à jour
- Assurances
- Volet d'AT
- Justificatif d'adresse



Si votre état de santé exige une prise en charge rapide dans un service de soins, ces formalités seront remplies par un membre de votre famille ou par un agent administratif ultérieurement.

Les modalités d'admission en USLD (Unité de Soins de Longue Durée) et EHPAD (Etablissement Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) font l'objet d'un livret spécifique que vous pouvez vous procurer dans les différents sites.

Frais d'hospitalisation

L'Hôpital est à votre service, toutefois le remboursement par les organismes sociaux des frais qui ont été engagés pour vous soigner, constitue l'essentiel de ses ressources financières. En nous aidant à compléter votre dossier, vous nous aidez à avoir les moyens d'améliorer encore les services dont vous bénéficiez.

Dès lors que vous bénéficiez d'une couverture sociale vos frais d'hospitalisation seront supportés à 80% par votre organisme de protection sociale, les 20% restants sont à votre charge ou à la charge de votre mutuelle.

De plus, la loi fait obligation de supporter une partie de vos frais d'hospitalisation par l'acquittement :

- D'un forfait journalier dont le montant varie chaque année. Il est fixé à 26€ en 2023

- D'une participation forfaitaire de 24 € si vous avez subi un acte dont le montant est supérieur à 120 €.

Le forfait journalier et l'indemnité forfaitaire de 24 € peuvent être pris en charge par votre mutuelle. Le taux de prise en charge par l'Assurance Maladie peut être de 100% dans les cas suivants (hors forfait journalier) :

- À partir du 31^{ème} jour d'hospitalisation
En maternité à partir du 6^{ème} mois de grossesse et durant les douze jours qui suivent votre accouchement
- À partir du 1^{er} jour d'hospitalisation :
 - Si vous avez subi un acte dont le montant est supérieur à 120 € exonérant votre séjour
 - Si vous êtes en congé maladie de longue durée
 - Si vous êtes en accident de travail
 - Si vous êtes atteint d'une maladie de longue durée et dans la mesure où votre hospitalisation est liée à cette maladie
- Dans certains cas, après accord préalable de la Caisse (pensionné de guerre, titulaire).

Vous ou votre mutuelle devez vous acquitter du montant de forfait journalier, toutefois, vous pouvez bénéficier de la prise en charge totale de votre forfait journalier et de la participation forfaitaire dans les cas suivants :

- En cas d'accident de travail,
- En cas de maladie professionnelle,
- Si vous êtes bénéficiaire de l'article L115,
- Si votre mutuelle ou C25 en assure la prise en charge.

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer vos formalités administratives, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil et à l'assistante

sociale du site où vous vous trouvez. Au cours de votre séjour, un agent administratif pourra se présenter à vous afin que vous lui communiquiez les renseignements et documents nécessaires pour compléter votre dossier administratif et financier. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.



ATTENTION :
Ces formalités sont indispensables pour obtenir la prise en charge de vos frais d'hospitalisation par les différents organismes de Sécurité Sociale et des mutuelles.

VOTRE PASSAGE AUX URGENCES

Chaque personne qui se rend aux Urgences sans être hospitalisée doit régler un "forfait patient urgences" d'un montant de 19,61 € ou minoré de 8,49 € pouvant être pris en charge par la complémentaire. Il n'est pas à payer dans certains cas : femmes enceintes.



Sortie

L'équipe soignante prépare votre sortie dès votre arrivée, si nécessaire en collaboration avec le service social.

1- C'est le médecin qui en accord avec vous déterminera la date de votre sortie

Les documents de sortie :

- Le compte rendu d'hospitalisation et la lettre rédigée à l'occasion de la sortie seront adressés au médecin que vous désignerez avec les éléments utiles à votre suivi médical ; vous pourrez en demander un exemplaire ;
- Les prescriptions thérapeutiques et les informations utiles à la continuité de vos soins ;
- Les ordonnances, y compris celles de sortie ;
- Un bulletin de sortie (à réclamer au bureau des entrées) ;
- La fiche de liaison de soins infirmiers.

2- La sortie contre avis médical

Si vous quittez l'Etablissement sans avis médical, vous devrez signer un Procès-verbal de sortie contre avis médical.

En cas de refus de signature de ce document, deux professionnels témoins attesteront votre refus sur le procès-verbal.

Le jour de votre sortie de l'établissement, vous devez obligatoirement passer au bureau des admissions afin de procéder aux formalités de sortie et régulariser votre dossier.

Cette formalité peut, le cas échéant, être accomplie par un membre de votre famille.

Les sorties se font le matin avant 12 heures.

Vous pouvez utiliser vos propres moyens de transport (voiture particulière, taxi, transports en

commun,...). Une station d'autobus et des taxis se trouvent aux alentours des établissements du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique.

Si votre état le justifie, le médecin vous prescrira un transport en ambulance ou véhicule sanitaire léger.

Vos données personnelles

Dans le cadre de votre prise en charge, des informations nominatives qui vous concernent, à caractère administratif, social et médical sont collectées et font l'objet d'un enregistrement sur un support informatique. Ces informations, qui vous appartiennent, sont utilisées par les professionnels de santé de l'équipe de soins pour assurer votre prise en charge ainsi que dans le cadre de la mise en place obligatoire du Programme de Médicalisation du Système d'Information (PMSI).

Vos données de santé

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identité nationale de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par le CHU de la Martinique. La base légale de ce traitement est l'obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).



Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions.

Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées. Les données vous concernant sont conservées pendant une durée de 5 ans au maximum après votre dernière venue. Les destinataires de ces données sont les professionnels participant à votre prise en charge, ainsi que les professionnels de l'identitovigilance. Aucun transfert de données hors de l'union européenne n'est envisagé.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en contactant **dpo@chu-martinique.fr** ou en écrivant à :

**CHU de la Martinique, La Meynard,
97200 Fort de France.**

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

La recherche

La recherche est l'une des missions importantes du CHU de Martinique. La réglementation vous assure une protection et définit les conditions de cette recherche.

Participation à une recherche impliquant la personne humaine

Un médecin peut vous proposer de participer à un projet de recherche impliquant la personne humaine, ceci afin de développer les connaissances scientifiques ou médicales. Il pourra vous être proposé de participer à deux types d'étude :

- **Études de type interventionnel**
avec ajouts d'actes spécifiques à la recherche (acte diagnostique ou thérapeutique non réalisé habituellement, essai thérapeutique). Vous devez être informé par les responsables de la recherche et votre consentement doit toujours vous être demandé et doit être recueilli par écrit si cette recherche comporte des risques ou des examens particuliers.
- **Études de type non interventionnel**
avec questionnaires ou visites supplémentaires sans modification de votre prise en charge courante. Une information sur l'objet, la méthodologie et la durée de la recherche doit être apportée par le médecin. Vous disposez d'un droit d'opposition à participer à ce projet de recherche.



Recherche n'impliquant pas la personne humaine

Les données recueillies et les échantillons biologiques prélevés dans le cadre de votre prise en charge peuvent être utilisés pour réaliser des études de faisabilité, de l'évaluation ou pour constituer des collections biologiques. Les recherches réalisées à partir de ces données sont appelées "recherche n'impliquant pas la personne humaine". Ces études n'impliquent aucune participation de votre part. Les recherches réalisées à partir de vos données s'inscrivent dans un cadre réglementaire strict et seules des personnes soumises au secret professionnel peuvent y accéder sous la responsabilité d'un médecin de l'établissement.

Vos droits d'opposition :

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679), vous avez un droit d'accès et de rectification sur vos informations personnelles.

Votre éventuelle opposition n'affectera pas votre prise en charge ni votre relation avec l'équipe médicale. Si vous avez d'autres questions au sujet du recueil, de l'utilisation de vos informations personnelles ou des droits associés à ces informations, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données (DPO) du CHU de Martinique.

dpo@chu-martinique.fr

Dans tous les cas, vous êtes libre de refuser ou d'interrompre votre participation à cette recherche à tout moment sans avoir besoin de vous justifier.





Convention de coopération avec le Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique

Votre dialyse à domicile

Votre dialyse dans un centre proche de chez vous

Fort-de-France • Morne-Rouge • Trinité • Rivière-Salée • Ducos



Contact

A.T.I.R. Martinique

Voie de l'Espérance - ZA Laugier 97215 RIVIÈRE-SALÉE

Tél : 0596 68 02 13 - Fax : 0596 68 21 43

Mail : dialyse@atirmartinique.fr



0596 57 16 11

Fax : 0596 76 69 30

contact@lakansyel - www.lakansyel.fr

DES RÉPONSES À DOMICILE

Personnes âgées

Personne en situation de handicap

Personne active

NOS ACTIVITÉS

Maintien à domicile

> Aide retour après hospitalisation

> Aide à la vie quotidienne

Ménage, entretien du linge, repassage - Aide au lever, au coucher - Aide à la toilette, à l'habillage
Courses - Préparation des repas - Aide à la prise des repas

> Présence et soutien psychologique
Compagnie - Création de lien social

> Accompagnement à l'autonomie

Encouragement pour l'accomplissement des tâches quotidiennes - Accompagnement aux rendez-vous, aux activités de loisirs - Démarches administratives

50 %
de réduction
d'impôts

Service à la personne

> Entretien de votre habitation

> Dépoussiérage de vos meubles

> Nettoyage de la cuisine, des sols, des vitres...

> Repassage et rangement du linge

Garde d'enfants à domicile

Un service de garde à domicile de vos enfants de plus de 3 ans

> Accompagnement lors des trajets école/domicile/activités sportives, culturelles

> Surveillance des devoirs, jeux, activités d'éveil

> Préparation des repas

NOS ENGAGEMENTS ET VALEURS

• **Respect** de votre vie privée et de vos habitudes, de vos droits fondamentaux

• **Professionalisme** : nos intervenants sont expérimentés et régulièrement formés et qualifiés pour chaque type d'intervention

• **Ecoute et suivi individualisé** : toujours au plus proche de vos besoins, nous concevons des prestations sur-mesure, adaptées à vos attentes, vos contraintes et en fonction de l'évolution de vos besoins

• **Contrôler** la qualité de nos prestations

Pour nos interventions, nous disposons :

- d'un **agrément Qualité** délivré par la Préfecture

- d'une **autorisation** délivrée par notre Collectivité Territoriale (CTM)

NOS PARTENAIRES

Votre caisse de retraite - Votre mutuelle - La Collectivité

Territoriale de Martinique (CTM) :

Allocation Personnalisée

d'Autonomie (APA) - Prestation

Compensatrice du Handicap (PCH)

Résidence Place d'Armes

Bâtiment Sou-Marqué A Rez-de-chaussée

97232 Le Lamentin



Femmes enceintes - allaitantes - Enfants 0 à 4 ans



Lait Maternel

Prêt-à-porter - Accessoires - Conseils en ALLAITEMENT



1^{ère} Boutique spécialisée en allaitement de la Martinique

Prêt-à-porter - Accessoires allaitement et bébé
Cosmétiques - Produits alimentaires - Bijoux



(+596)696 39 33 98

contact@lait-maternel.com
www.lait-maternel.com

 [laitmaternelboutique](https://www.facebook.com/laitmaternelboutique)
 [laitmaternel/](https://www.instagram.com/laitmaternel/)

Boutiques de MARTINIQUE

N°14 à l'étage du centre 3-Îlets village
RD7- Quartier Vatable - 97229 LES TROIS-ILETS

Nouvelle boutique

80 rue du Professeur Raymond Garcin - 97000 Fort de France

Votre Séjour



Accueil dans le service

Votre prise en charge est assurée 24H/24.

Au cours de votre séjour, votre santé et votre confort vont être confiés à une équipe pluridisciplinaire de professionnels compétents, sous la responsabilité d'un praticien chef de service, parmi lesquels vous pouvez retrouver : les autres praticiens hospitaliers, le Chef de clinique, l'interne, la sage-femme, l'attaché, l'attaché de recherche clinique, le cadre de santé, l'infirmier(ère), l'aide-soignant(e), l'agent de service hospitalier, le (la) diététicien(-enne), l'assistant(e) social, le rééducateur (Ergothérapeute, masseurkinésithérapeute, orthophoniste, pédicure podologue, psychomotricien), le psychologue, le (la) manipulateur (trice) en électroradiologie, des étudiants(es)

(Vous avez la possibilité de refuser les visites médicales ou les soins assistés d'étudiants (cf. art. L.1111-4 alinéa 6 du Code de la Santé Publique).

De nombreux autres professionnels contribuent également à la qualité de votre séjour : personnels de laboratoires, pharmaciens, préparateurs, personnels de cuisine, de blanchisserie, d'informatique, d'administration et de gestion...

La Vie quotidienne

EN RÈGLE GÉNÉRALE, IL EST RECOMMANDÉ DE :

Respecter les horaires de visites, respecter les consignes d'hygiène et de sécurité, ne pas faire de bruit, éviter d'amener des enfants en bas âge, éviter les visites trop longues et de plus de trois personnes à la fois, ne pas apporter de plantes en pot, ne pas amener d'animaux.



LA CHAMBRE

Suivant le cas, votre chambre sera de 1, à 4 lits. Dans certains services, à votre demande, et si la disponibilité des lits le permet, vous pouvez être hébergé en chambre individuelle. Vous pourrez en faire la demande auprès du cadre de santé ou lors de votre admission. Cette prestation supplémentaire vous sera facturée entre 30 et 60€ selon le site. Certaines mutuelles la prennent en charge. Renseignez-vous auprès de votre organisme complémentaire. Cependant, au cours du séjour, si l'état d'un patient le nécessite, cette chambre pourra lui être automatiquement attribuée pour raisons médicales.

Nous vous rappelons que les locaux et équipements, mis à la disposition de tous, sont coûteux. Ils ont été financés par la Collectivité c'est-à-dire par vous-même. Ne les détruisez pas, ne les salissez pas et ne les abîmez pas.

VISITES

En règle générale, les visites sont autorisées de 13 heures à 20 heures, le dimanche et jours fériés de 10h à 20h. Elles sont strictement interdites après 20 heures.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les services. Dans les cas particuliers, vous pouvez obtenir, après entente avec le médecin ou le cadre de santé, l'aménagement de cet horaire ou parfois même l'autorisation qu'un accompagnant reste auprès de vous. Vous pouvez recevoir des visiteurs en nombre raisonnable, à condition qu'ils ne gênent pas le fonctionnement du service et qu'ils ne troublent pas le repos des patients. Il est déconseillé que les enfants de moins de 13 ans viennent vous rendre visite. Par leur fragilité, ils risquent de contracter des maladies en pénétrant dans la chambre ou d'être choqués.

Des places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite sont mises à votre disposition dans tous les sites de l'Etablissement.

Les visiteurs doivent se retirer dans le couloir si le personnel est amené à vous donner des soins ou à vos voisins de chambre. Le parent dont l'enfant est hospitalisé a la possibilité d'être hébergé. En cas de troubles, l'expulsion d'un visiteur peut être décidée par le Directeur.

REPAS

Vos repas sont conçus par une diététicienne en fonction de votre état de santé à partir du recueil de vos préférences alimentaires. Toute dérogation à ce régime ne peut que nuire à votre rétablissement. L'alimentation qui vous est proposée respecte vos goûts et vos habitudes alimentaires.

Sauf par autorisation spéciale du médecin, les visiteurs ne doivent pas apporter de boissons, denrées ou médicaments.

Après une démarche préalable auprès du service d'hébergement, les accompagnants peuvent également se restaurer à leurs frais en commandant un plateau repas (Hôpital P. Zobda-Quitman)

Sur le site du Lamentin/Mangot Vulcin, les accompagnants et visiteurs peuvent manger au self. (Tarif accompagnant et visiteurs : 10 €). Le paiement des tickets se fait uniquement le mardi de 8h à 12h au Bureau des Admissions.

CAFÉTÉRIA

Vos accompagnateurs peuvent se restaurer sur place :

- Cafétéria Hôpital Pierre Zobda Quitman : dans le hall, niveau 0,
- Cafétéria MFME : à l'entrée de l'hôpital,

Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00

- Cafétéria PZQ2 (NPT)
- Cafétéria Hôpital Mangot Vulcin : lundi au vendredi de 6h à 15h.





05 96 77 47 48 qui devra nous communiquer votre nom, votre numéro de chambre et payer par carte bancaire.



TÉLÉPHONE-TÉLÉVISION

(tarifs, heures d'ouverture)

Sur les sites de l'hôpital Pierre Zobda Quitman, de la Maison de Femme de la Mère et de l'Enfant (MFME) et Mangot Vulcin, vous pouvez bénéficier de l'usage d'un récepteur de télévision et du téléphone dans votre chambre, prestation et service assurés par une entreprise extérieure :

- En vous adressant au bureau de l'agence situé dans le hall au niveau 0 de l'hôpital P. Zobda-Quitman, ouvert du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h15, le samedi de 08h30 à 11h00 (fermé dimanche et jours fériés).

Vous pouvez effectuer vos paiements par chèque, espèces et Carte Bancaire ou demander à un proche de le faire pour vous.

- Par téléphone depuis votre chambre

Composez gratuitement le **1010** à partir du poste du service de soins et passez votre commande **en payant exclusivement par carte bancaire.**

Vous pouvez aussi faire
appeler un proche au

● Sur internet

Se connecter sur le site :

www.tvloc.fr ; sélectionner votre département, le site d'hospitalisation et l'icône "activer la TV" qui vous donnera accès au formulaire à remplir.



INTERNET

Seul le site de la maternité de Trinité offre une connexion WIFI.



COURRIER

Votre courrier reçu au CHU de Martinique vous est distribué chaque jour, vos correspondants doivent pour cela indiquer **votre service d'hospitalisation et le numéro de votre chambre.**

Adresse postale du C.H.U. : CS 90632 - 97261 Fort-de-France Cedex

Horaires de levée des boîtes postales :

- Hôpital Pierre Zobda-Quitman, située à côté de la cafétéria : du lundi au vendredi à 10h45 ;
- MFME, située à l'entrée principale : du lundi au vendredi à 9h et 14h et le samedi à 9h ;
- Lamentin/Mangot Vulcin : un agent du service dépose au niveau du vaguemestre les courriers des patients et celui-ci se charge d'expédier le courrier.

En cas de courrier à adresser à un patient, il faut l'envoyer à l'adresse de l'hôpital du Lamentin et le

vaguemestre se charge de distribuer le courrier dans les services - Horaires du vaguemestre : 8h - 10h

- Trinité : le courrier est remis au cadre de santé du service qui le transmet au vaguemestre pour postage.



EFFETS PERSONNELS

Dès votre arrivée, il vous est conseillé de ne détenir aucun objet précieux, carte bancaire ou chéquier et de ne conserver que le strict minimum en numéraire. Nous vous informons que certains objets et documents peuvent être placés en lieu sûr dans un coffre de l'hôpital, sur simple demande de votre part auprès du cadre de santé du service. Sachez que l'hôpital n'est responsable que des objets gardés au coffre.

Pour la sécurité de vos biens, nous vous recommandons de ne conserver ni somme d'argent ni objet de valeur dans votre chambre.

Pour votre confort, il vous est conseillé de vous munir des effets de toilettes et de vêtements dont vous avez besoin (robe de chambre, pantoufles, chemise de nuit, pyjama, rasoir, serviette et gants de toilettes...), ou faites-les apporter par vos proches.

Si vous portez des **prothèses dentaires ou des lunettes**, vous devez impérativement le signaler au cadre de santé du service. Pour les prothèses dentaires ou auditives, une boîte prévue à cet effet vous sera fournie. Par ailleurs, il convient de rappeler que le **DEPOT, QUI N'EST JAMAIS OBLIGATOIRE**, doit être effectué par le patient ou son représentant légal.

Modalités de retraits des dépôts

Les objets de valeur pourront être retirés sur présentation d'une pièce d'identité ou par procuration (présentation des deux pièces d'identité) du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 auprès de la Trésorerie du CHU de Martinique (sur la droite à côté du parking visiteurs de l'hôpital Pierre Zobda-Quitman).

Objets abandonnés

En application de l'article 7 de la loi du 6 juillet 1992 et l'article 9 du décret du 27 mars 1993, désormais, en cas de dépôt prolongé, selon la nature des biens ils sont consignés à la Caisse des dépôts et consignations ou remis au service des domaines UN AN après la sortie ou le décès du malade.



CULTE

- Le CHUM vous accueille dans le respect de vos croyances et s'adapte aux pratiques de votre religion à votre demande ou à celle de vos proches. Cependant, tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne accueillie dans l'établissement, d'une personne bénévole, d'un visiteur ou d'un membre du personnel. Un lieu œcuménique est à la disposition du personnel et des usagers sur tous les sites :

- Hôpital Pierre Zobda-Quitman : Salle de culte niveau -1
- MFME : salle de culte niveau 0B
- CEV : Restaurant des résidents
- Trinité : Salle de culte niveau 2 derrière le bloc opératoire
- Lamentin : salle de culte niveau 0 (Mangot Vulcin), à droite de la borne d'accueil.

- Une aumônerie se tient à votre disposition sur chaque site. Autres cultes : vous pouvez vous rapprocher du cadre du service qui vous mettra en contact avec un représentant de votre culte.



PERMISSION DE SORTIE

Vous pouvez bénéficier de permissions de sortie provisoires de 48 heures maximum. Faites-en la demande auprès du médecin ou du cadre de santé. Au moment de votre départ et à votre retour de permission, vous devez vous présenter au bureau des admissions.

faciliter votre séjour et votre passage dans l'établissement.

Contact: plateforme handiconsult :
06 96 04 98 60

Contact: référent handicap
établissement de santé :
06 96 61 43 16

Aide et Accompagnement



PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances au profit des personnes en situation de handicap, le chum met tout en œuvre pour répondre à **l'obligation d'accessibilité** de l'ensemble de la chaîne des déplacements. Elle s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective, à savoir le cadre bâti (établissements recevant du public neufs et existants, locaux professionnels...) la voirie et l'espace public (jardins, parkings, trottoirs, mobilier urbain...)

Au-delà de l'accessibilité physique c'est également l'organisation de l'accueil de ce public à besoins spécifiques qui est prise en compte. Ainsi, tout au long de votre parcours dans l'établissement, vous pourrez être accompagné pour toutes les demandes relevant de vos besoins en lien avec votre handicap. Cet accompagnement va de la prise de rendez-vous qui sera traitée par la plateforme handiconsult aux besoins plus particuliers pour lesquels un référent handicap établissement cherchera à vous apporter une réponse. Certains services hospitaliers disposent par ailleurs de référents handicap qui pourront eux aussi



SERVICE SOCIAL

Le Service Social du CHU de Martinique prend en compte les besoins des personnes en facilitant l'accès à leurs droits. Les assistants sociaux sont à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter et vous soutenir ainsi que vos familles. Elles ont un rôle d'accompagnement pour vous aider dans vos démarches et informent les services dont vous relevez pour l'instruction d'une mesure sociale.

Le service est à votre écoute, il recherche avec vous les solutions possibles, vous informe, vous conseille, vous oriente, vous guide dans certaines démarches et vous apporte son concours dans la préparation des modalités de votre sortie (aide au retour à domicile, admission en structure d'hébergement, placement...). Il vous soutient et vous accompagne dans le respect de vos décisions et de votre projet de vie en concertation avec les professionnels hospitaliers et en collaboration avec les partenaires, organismes et structures externes.

Une assistante de service social peut intervenir à la demande et vous rencontrer à votre chevet ou à son bureau dès le début de votre séjour, selon votre état de santé.

Contacts :

- Site P.Zobda-Quitman, MFME,
Centre Emma Ventura, Site A. Clarac
 0596 55 21 48 / 24 91
(Messagerie vocale en service)
- Site du Lamentin/Mangot Vulcin
 0596 48 81 50

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

La permanence d'accès aux soins de santé a pour objectif de faciliter l'accès aux soins à la population qui en est exclue. Une assistante de service social assure une prise en charge globale de la personne par une réponse administrative et/ou sociale adaptée aux difficultés.

Contacts PASS

- Hôpital P.Zobda-Quitman :
 0596 30 64 86
- MFME:
 0596 70 93 46
- Hôpital Louis Domergue
 0596 66 46 71



LIEUX DE SANTE SANS TABAC LES EQUIPES MOBILES EN ADDICTOLOGIE

Le CHU de Martinique s'est engagé dans une démarche « Hôpital Sans Tabac », affirmant ainsi sa mission de santé publique de prévention et d'éducation à la santé.

Pendant votre hospitalisation, l'Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) est à votre écoute concernant vos consommations (tabac, alcool, cannabis, cocaïne...) et peut vous apporter de l'aide si vous le souhaitez.

Ces professionnels de santé peuvent venir à votre rencontre pendant votre séjour si vous en faites la demande auprès des soignants du service.

GÉRANCE DE TUTELLES

Il peut être nécessaire de prendre une mesure de protection vis-à-vis d'une personne majeure lorsque ses facultés mentales ou corporelles sont diminuées. En cas de besoin, renseignez-vous auprès de l'assistante sociale ou du cadre du service dans lequel vous séjournez.

ASSOCIATIONS D'USAGERS

Des représentants d'associations d'usagers peuvent se proposer de vous apporter leur aide à titre bénévole sous réserve de votre accord. Seuls les représentants des associations ayant passé une convention avec le CHU de Martinique sont autorisés à intervenir dans l'établissement. Ils doivent être identifiés.

LISTINGS DES ASSOCIATIONS

Nom de l'association	Personne référente	Coordonnées
ACEV Association des amis CEV	Mme URSULET Marie-Louise	0696 32 70 06 Christine.rosemond@orange.fr
ACOD Agence de Coopération, d'Organisation et de Développement durable et solidaire	Mme CHABON Jacqueline Mme EMERENCIENNE	0696 86 31 87 - 0696 37 05 14 acod-territoires@live.fr
ADAVIM FRANCE VICTIMES MARTINIQUE Association d'aide aux victimes d'actes de violence	Mme THAILY-CONTRÔLE Ruth	0696 35 38 07 directionadavim@orange.fr
A4M Association Martiniquaise des Malades du Myélome Multiple	Mme GUANNEL Léandre Mme RIBAL Colette Mme BELMO-TANDA Monique	guy.guannel@orange.fr monique.tanda@wanadoo.fr
AMAZONES MARTINIQUE	Mme SAINTE-AIME Precilla Mme DAVIDAS Annabelle Mme OZIER-LAFONTAINE Jeanne	0696 86 11 23 martinique@projetamazones.com precilla.saint-aime@ projetamazones.com annabelle@projetamazones.com
AMEDAV Association gestionnaire d'établissements médicaux pour l'Education des déficients auditifs et visuels	M. DE THORE Stéphen	0596 72 01 01 accueil@amedav.com Stephen.dethore@amedav.com
AMPRIC Association Martiniquaise des Polyarthrites des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques	Mme MAC Micheline	0696 60 07 30 ampric972@gmail.com
APIPD Association pour l'information et la prévention de la drépanocytose	M. HELMIE Thierry	0696 06 69 70 thierryhelmie.apipdmque@ gmail.com
AREBIO Association de recherche en épidémiologie et en Biodiversité	Pr SMITH-RAVIN Juliette	arebio.mq@gmail.com ravinemilie@hotmail.com

ARUMRIC Association pour la recherche et l'utilisation en médecine des radiations ionisantes dans la Caraïbe	Dr VERONIQUE-BAUDIN Jacqueline	jacqueline.baudin@chu- martinique.fr
ASAD 972 Association de soutien aux actions contre la drépanocytose	Dr LOKO Gylna	0696 84 66 11 asad97mq@gmail.com
ATIR Association pour le traitement de l'insuffisance rénale	Dr RANLIN Alex Mme BRAVO	0596 68 02 13 directionatrimartinique.fr
CISIC Centre d'information sur la Surdité et l'implant Cochléaire	Mme JOSEPHINE Monique	06 85 73 15 95 monique.josephine@cisic.fr
FASM France Asso Santé Martinique	Mme DEFOI Emérante Mme Claude Marie-Noëlle Mme RIDHARCH Suzie Mme KIMPER Audrey	0596 70 20 38 - 0696 21 41 41 akimper@france-assos-sante.org sridarch@france-assos-sante.org
FRANCE AVC MARTINIQUE		0696 16 39 00 Franceavc972@gmail.com
FRANCE REIN MARTINIQUE	Mme FORTUNE Merette	0696 27 48 78 merette.fortune@orange.fr
LIGUE CONTRE LE CANCER	M. PIRER Jimmy Mme JUST Anaïs	0596 70 20 38 - 0696 03 50 08 cd972@ligue-cancer.net Anaïs.just@ligue-cancer.net
VIV'ASC (PATIENTS, FAMILLES, DREPANOCYTOSE)	Mme DAMBO-GOLLA Elsa	0696 39 35 69 Asso.vivasc@gmzil.com

Cette liste est non exhaustive.



Pompes Funèbres

**7J/7
24H/24**

- Inhumation
- Crémation
- Démarches administratives
- Transport de corps avant et après mise en bière
- Fossoyage
- Salle de veillée
- Soin de conservation
(par un professionnel diplômé)
- Constitution dossier mutuelle



**1 Bertin Sainte-Croix
Quartier Piquine
97231 LE ROBERT**

**4 Cours de l'Alliance
Cité Villeneuve
97230 SAINTE-MARIE**

**Robert : 0596 65 10 46
Sainte-Marie : 0596 69 47 40
Mobile : 0696 88 99 95**

sn.pfbsc@gmail.com

Droits et informations

Le respect de la dignité et de la personne

L'établissement met en place des mesures qui visent à garantir, en toute circonstance, le respect de l'intimité et de la dignité du patient. C'est un engagement de l'établissement de s'assurer que le patient soit traité avec égards et ne souffre pas de gestes, propos ou attitudes inappropriées de la part des professionnels tout au long de son séjour. Aussi, compte tenu des locaux dont dispose l'Hôpital et des nécessités d'organisation des soins, le CHUM s'assure que la dignité de chacun soit respectée.

Des instructions ont été données dans ce but à l'ensemble du personnel. La plus grande courtoisie lui est demandée à l'égard des patients. Soyez également courtois avec lui.

COMPOSITION DU DOSSIER PATIENT

- Dossier d'observation médicale ;
- Prescriptions médicales ;
- Comptes rendus, d'intervention, d'anesthésie, de réanimation et d'hospitalisation ;

- Résultats d'actes d'aide au diagnostic (examens, radios...) ;
- Dossier des soins infirmiers ;
- Informations générales sur le patient.

ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Depuis la Loi du 4 Mars 2002, il vous est possible d'avoir accès directement à votre dossier patient en faisant la demande auprès du Directeur Général, à l'exclusion toutefois des informations recueillies auprès des tiers n'intervenant pas dans votre prise en charge.

La demande doit être formulée par écrit, avec les dates d'hospitalisation les noms des services et le site. Votre demande doit être accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité. Le formulaire institutionnel de demande de dossier médical peut-être retiré sur le site internet du CHU de Martinique ou auprès du cadre de santé de votre service d'hospitalisation.



La mention des actes transfusionnels et, le cas échéant, la copie de la fiche d'incident transfusionnel sont conservées pendant 30 ans.

Personne de confiance

Selon l'article 1111-6 du Code de la Santé Publique, **toute personne majeure** peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui **sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté** et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Lors de votre hospitalisation au CHUM, la désignation d'une personne de confiance vous sera demandée. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, est faite par écrit et cosignée par la personne désignée.

Elle est révisable et révocable à tout moment.

La personne de confiance rend compte de la volonté du patient. Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage. Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Personne de confiance et mesure de tutelle

Lorsqu'une personne fait l'objet d'une mesure de tutelle, elle peut désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge et du

Vous pouvez adresser votre demande également par courriel à droits.du.patient@chu-martinique.fr ou contacter le département des droits des usagers au :

 **0596 55 69 63 pour toute demande d'information.**

Votre dossier est consultable sur place avec ou sans accompagnement d'un médecin. La consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge.

Votre dossier patient est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. Si le dossier comporte des informations recueillies alors que vous étiez mineur et que le délai de 20 ans est achevé, le dossier sera conservé jusqu'à votre 28ème anniversaire.

Si le dossier concerne une personne décédée, il ne sera conservé que pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès.

conseil de famille s'il a été constitué. Dans l'hypothèse où la personne de confiance a été désignée antérieurement à la mesure de tutelle, le conseil de famille, le cas échéant, ou le juge peut confirmer la désignation de cette personne ou la révoquer.

La personne de confiance n'est pas obligatoirement la personne à prévenir.

Plaintes, réclamations, observations ou propositions, témoignage de satisfaction

Les usagers ne sont plus seulement des patients recevant des soins, ils sont les acteurs de leur propre santé et ont plusieurs possibilités reconnues par la loi pour exprimer leur satisfaction ou leur mécontentement.

Vous avez une plainte, une réclamation, une observation ou une proposition à formuler, un témoignage de satisfaction, ou si vous estimez avoir été victime d'un préjudice, plusieurs possibilités vous sont offertes pour vous exprimer :

- En demandant à rencontrer le cadre du service, le responsable du service où vous êtes hospitalisé, le Directeur du site concerné ;
- En écrivant un courrier au Directeur Général du CHU de Martinique à l'adresse suivante :
CS 90632
97261 Fort-de-France cedex
- En contactant le **Département Droits des Usagers** (Villa n°4 CS 90632 - 97261 Fort-

de-France Cedex - Tél : 0596 55.69.63 - droits.du.patient@chu-martinique.fr) Il a la charge de la gestion des plaintes, réclamations et témoignages de satisfactions adressés au CHUM. Il mettra tout en œuvre pour vous apporter des éléments de réponse et pourra vous conseiller en cas de litige.

- En contactant les Représentants des Usagers (RU) de la Commission des Usagers
Tél : 0596 55 69 63
Mail : ru.chu@chu-martinique.fr
Ils sont représentés dans les instances de l'établissement et portent la parole des usagers.

Les RU sont issus des associations agréées représentant les usagers du système de santé. Le directeur de l'Agence Régionale de la Santé désigne les RU au sein d'un établissement de santé.

Le rôle des RU de la CDU :

- Siéger dans les instances décisionnelles et consultatives de l'établissement ou les instances nationales et régionales d'orientation des politiques de santé et participer aux débats publics
- Accéder aux dossiers complets de plaintes afin d'en faire l'analyse
- S'entretenir directement avec les plaignants
- Assister aux entretiens de médiation à leur demande
- Être force de propositions d'amélioration de la prise en charge des usagers

La CDU est quant à elle une instance obligatoire de l'établissement qui œuvre pour l'amélioration de la prise en charge des usagers et le respect de leurs droits. Ses principales missions sont les suivantes :

- Examiner les plaintes (insatisfactions – mécontentements des usagers) ;
- Recevoir en audition les plaignants qui le souhaitent ;
- Formuler des propositions pour l'amélioration de la politique d'accueil des usagers ;
- S'autosaisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité des soins
- Être informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions correctrices de l'établissement
- Participer activement à la vie de l'établissement et y relayer la parole de l'utilisateur

La CDU peut être présidée par un Représentant des Usagers (RU).

Composition de la COMMISSION DES USAGERS

FONCTION	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Le Président	M. Laurent MILIA	
Vice-président	M ^{me} Chloé SAINT-VILLE	
Directeur Général	M. Jérôme LE BRIERE	
Médiateurs médecins	Dr Lucien LIN	Pr Jean-Pierre ROUVILLAIN
Médiateurs non médicaux	M. Laurent MILIA	M ^{me} Laure YVETOT
Représentants des Usagers	M ^{me} Denise MARIE	- M ^{me} Catherine MODESTE - M ^{me} Justine Raymonde JEAN- ALPHONSE - M ^{me} Marie-Noëlle CLAUDE
Représentants de la CME	Dr Brigitte RIGOU	Pr François ROQUES
Représentants de la Commission des Soins Infirmiers	M ^{me} Sandra ELISABETH	
Représentants de la Direction Qualité	M ^{me} Mylène THEOTISTE	
Représentants du personnel	M ^{me} Caroline HORACE	M. Edouard CRETINOIR

* CME : Commission Médicale d'Etablissement * CSIRMT : Commission de Soins Infirmiers Rééducation Médico-Technique
* CS : Conseil de Surveillance * MD : Membre délibérant

**Pour toute information
complémentaire sur la CDU,
merci de vous adresser au
Département Droits des Usagers
de la Direction de la Recherche,
Qualité, Droits des Usagers,
Éthique et Standard**
 **0596 55 69 63**



PERSONNES INVITÉES :

- Le Représentant du service de Communication du CHUM
- Le Responsable des relations avec les usagers et des associations
- Le Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique Régionale de Martinique.



TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Si vous vous estimez victime d'un préjudice, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour faire valoir vos droits :

● Recours gracieux et à l'amiable

Un recours gracieux peut être sollicité auprès de l'établissement concernant la facturation d'un séjour d'hospitalisation ou activité de consultation, la perte d'un objet (prothèse...) au cours d'une hospitalisation... Ces réclamations sont traitées par le droit des usagers en lien avec l'assureur de l'établissement.

● Saisir le CCI

La Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux des affections iatrogènes et des infections associées aux soins a deux missions :

- Développer la conciliation entre l'établissement de santé et les usagers afin de faciliter la résolution des conflits ;
- Assurer une indemnisation des victimes d'accidents médicaux dont

le préjudice présente un degré de gravité supérieur à un seuil fixé par le décret du 4 avril 2003.

Qu'il y ait faute ou absence de faute, toutes les victimes d'un accident médical grave peuvent bénéficier de ce dispositif à condition que l'acte en question ait été réalisé à compter de septembre 2001 et qu'il atteigne un seuil de gravité.

Toute démarche entreprise est gratuite.

Contactez la CCI compétente pour la région Martinique / Guadeloupe : N°0383574600

N° azur : 0810515515 (tarif local).

Adresse :

CCI, 1-3 rue de Turique

BP 40340 54006 NANCY cedex.

● Saisir le CCI

Saisir le tribunal administratif qui mandatera un médecin expert pour évaluer votre dommage et établir les responsabilités.

Adresse : 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex - Tél : 05 96 71 66 67



Consignes spécifiques et devoirs des patients

SÉCURITÉ INCENDIE

- Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes :
 - Prévenez immédiatement le personnel ;
 - Restez dans votre chambre ;
 - Fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par la fumée ou les émanations toxiques.

EN CAS D'ALERTE

- Attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera vers les issues de secours et si nécessaire vous transportera ;
- N'utilisez pas les ascenseurs qui pourraient se bloquer et devenir dangereux en présence de fumée ;
- Attendez pour revenir dans votre chambre d'y être convié par le personnel.

HYGIÈNE ET PRÉVENTION DES RISQUES INFECTIEUX

Les infections nosocomiales (IN) sont des affections associées aux soins contractés pendant le séjour d'hospitalisation, au moins 48h après l'admission et pour lesquelles vous pouvez être indemnisés.

Le personnel soignant peut être amené à mettre en place pour votre sécurité et celle des autres patients, des mesures d'hygiène renforcées que nous vous demandons de respecter ainsi que votre famille. Le personnel du CHUM se tient à votre disposition si vous ou votre famille souhaitez plus d'informations sur les infections nosocomiales.

La prévention de ces infections est une préoccupation constante

des professionnels de santé qui vous prennent en charge. Il existe au CHUM une équipe d'hygiène opérationnelle dédiée à la prévention et sensibilisation et l'évaluation des bonnes pratiques. Un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) pluridisciplinaire assure un suivi et un contrôle de cette thématique à l'échelle institutionnelle.

Chaque année, l'établissement réalise le recueil et transmet à la Haute Autorité de Santé, les Indicateurs de Qualité de Sécurité des Soins du thème "Infections Associées aux Soins".

Les résultats des indicateurs mis à la disposition des usagers sont disponibles au niveau du hall d'entrée de chaque site.

Votre traitement médicamenteux

Lors d'une hospitalisation, Il est important que nous connaissions la totalité des médicaments que vous prenez.

Pour nous aider, nous vous recommandons :

- **D'apporter toutes vos ordonnances en cours** (celles de votre médecin traitant, et celles des autres spécialistes.)
- De penser à nous **signaler les médicaments pris sans ordonnance** : vitamines, minéraux, plantes...

Durant votre séjour, le médecin réévaluera votre traitement dans sa globalité :

- Certains des médicaments que vous preniez vont être maintenus ;
- D'autres vont être remplacés par des médicaments équivalents ;
- **D'autres encore pourront être arrêtés temporairement ou définitivement parce qu'ils ne conviennent plus.**



Pour assurer plus de sécurité dans la continuité de votre traitement, nous vous conseillons de ramener les boîtes de médicaments que vous prenez habituellement :

- Vous devrez les confier à une infirmière dès votre entrée dans le service.
- Si votre traitement ordinaire est maintenu et qu'un médicament n'est pas disponible dans l'établissement, l'infirmière pourra utiliser vos boîtes pour préparer vos prises médicamenteuses, le temps que la pharmacie se le procure.
- Elles vous seront restituées si elles peuvent vous être utiles.

de la valider. L'identité enregistrée lors de votre première venue au CHU de Martinique sera utilisée pour toutes vos prises en charge : en consultation, dans les unités de soins, en biologie, imagerie, pharmacie, bloc opératoire etc.

Pour prévenir tout risque d'erreur, à votre arrivée en hospitalisation, le personnel soignant vous proposera un **bracelet d'identification**. **Le port de ce bracelet est fortement recommandé car il participe à la sécurité de votre prise en charge.** De même, tout au long de votre parcours de soins, les professionnels vous demanderont de décliner votre identité. Il ne faut donc pas vous en offusquer. Vous aussi, soyez vigilant, et signalez-nous toute erreur, ou toute modification d'identité en cas de changement de situation de famille.

Il s'agit de garantir votre sécurité, de votre confort et aussi de notre efficacité.

Qualité et sécurité des soins



**IDENTITOVIGILANCE :
BIEN VOUS IDENTIFIER
CONTRIBUE À VOTRE SÉCURITÉ**

Vous êtes unique, votre santé aussi. Vos informations personnelles, enregistrées au niveau de votre dossier médical utilisé lors de vos différents séjours au CHU de Martinique, sont conservées pendant au moins 20 ans. Il est important de ne pas se tromper de patient pour vous soigner.

Votre identité officielle d'état civil complète vous sera demandée, ainsi qu'une pièce justificative permettant



Les 10 points suivants rappellent les prescriptions qui s'imposent à tous : usagers, visiteurs, personnels

- 1** Les visites aux personnes hospitalisées ont lieu en principe l'après-midi, aux horaires définis par les services. Ces visites sont déconseillées aux enfants de moins de 13 ans. Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement du service.
- 2** Les usagers doivent respecter les règles générales de sécurité (incendie, locaux à accès réservé, ascenseurs...).
- 3** Le code de la route s'applique dans l'enceinte de l'hôpital (règles de stationnement, signalisation routière, respect des places réservées aux personnes handicapées...).
- 4** Pour circuler dans l'établissement, les patients hospitalisés doivent prévenir les personnels du service et revêtir une tenue adaptée.
- 5** Les patients accompagnants ou visiteurs sont autorisés à utiliser leur téléphone portable sous réserve de confidentialité et de discrétion ; exclusivement dans les halls (d'étage ou d'entrée). **Il est interdit de filmer un patient ou un membre du personnel sans son autorisation expresse.**
- 6** En aucun cas les récepteurs de télévision, de radio ou tout autre appareil sonore ne doivent gêner le repos des patients. Chacun doit contribuer à faire respecter le silence.
- 7** Il est interdit d'introduire à l'hôpital de l'alcool, des aliments contraires aux régimes des patients, des objets, produits dangereux ou prohibés par la loi. Il est interdit de consommer de l'alcool ou des substances interdites.
- 8** Il est interdit de fumer dans les locaux hospitaliers.
- 9** Les animaux ne sont pas admis dans l'hôpital.
- 10** En cas de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages le CHU de Martinique assure la protection des agents qui en sont victimes dans le cadre de leurs fonctions. Les victimes de dommages de toutes natures peuvent porter plainte en leur nom personnel. Tout acte de violence fera l'objet d'un rappel à l'ordre et de mesures en cas de récidives.





CONSIGNES

INCENDIE



Gardez votre calme.
Déclenchez l'alarme
et téléphonez au :



18

ou

0596 72 58 18



Attaquez le foyer
à la base au moyen
d'extincteurs
sans prendre de risques.



Dans la chaleur
et la fumée,
baissez-vous, l'air frais
est près du sol.

ACCIDENT



SAMU

15



POLICE

17



HÔPITAL

0596 55 20 20

PRÉVENTION



Ne pas fumer ou vapoter en
dehors des zones autorisées.

Ne pas encombrer les abords des
moyens d'appel et de secours. Connaître
leurs emplacements et leur mode
d'emploi. Ne pas encombrer les issues
de secours et les voies de circulation.

RESPONSABLES SÉCURITÉ

- 1 _____ ☎ _____
- 2 _____ ☎ _____
- 3 _____ ☎ _____

INCIDENT : PRÉVENEZ

- 1 _____ ☎ _____
- 2 _____ ☎ _____
- 3 _____ ☎ _____

RESPONSABLES ÉVACUATION

- 1 _____ ☎ _____
- 2 _____ ☎ _____
- 3 _____ ☎ _____

ES DE SÉCURITÉ

ÉVACUATION



Suivez les indications du guide d'évacuation.



Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

ESPACE D'ATTENTE SÉCURISÉ



Les personnes à mobilité réduite peuvent rejoindre les espaces d'attente sécurisés.

Informez de votre présence en vous signalant à la fenêtre ou grâce au moyen d'appel mis à votre disposition.

POINT DE RASSEMBLEMENT



SÉISME

PENDANT LE SÉISME :

Si vous êtes à l'intérieur au RDC :

Vous êtes au rez-de-chaussée et non loin d'un espace à ciel ouvert suffisamment large (cour, jardin sans arbre...) Dirigez vous rapidement vers ce lieu dégagé.

Sinon étage ou rez-de-chaussée :

Se placer près des zones renforcées identifiées (mur, colonne porteuse, sous une table solide). S'éloigner des fenêtres et des façades donnant vers le vide. Se baisser et se protéger la tête avec les bras.

ÉVACUATION

N'utiliser pas l'ascenseur.

Évacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses.

Faites attention aux objets qui menacent de tomber.

Éloignez-vous rapidement du bâtiment.

Rejoignez le point de rassemblement.

Ne téléphonez pas, envoyez des sms.

APRÈS LE SÉISME :

Ne pas revenir dans les locaux sans autorisation. Des répliques peuvent survenir dans les minutes qui suivent le tremblement de terre.

AIDE AUX VICTIMES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Association favorisant tous projets ou actions permettant l'accompagnement social, professionnel, administratif des victimes.

L'accompagnement, l'assistance et l'encadrement des personnes qui sont victimes ou qui ont été victimes en situation de handicap ayant besoin d'un soutien et/ou suivi pour reprendre le cours de leur quotidien tout en l'adaptant à leur situation et à leurs difficultés.



Aide aux Victimes par
l'Activité Physique



06 96 48 99 56



avap.team.boulogne.yangting@gmail.com



AIDE ET ASSISTANCE

ADAPTATION DU DOMICILE EN FONCTION DU PRÉJUDICE

Cette association a pour objet la prévention, l'information mais aussi l'aide et l'assistance aux victimes directes et indirectes de la route, aux victimes d'agressions, de crimes, d'erreurs médicales et ou de diagnostics mais aussi l'aide et assistance aux victimes d'accidents de la vie, l'écoute, l'information, l'accompagnement, et l'orientation sur le plan administratif, psychologique et juridique des victimes directes et indirectes de la route, des victimes d'agressions, de victimes de crimes, d'erreurs, de fautes médicales et/ou de diagnostics, d'accidents de la vie mais aussi l'aide et l'assistance matérielle, financière et administrative aux victimes.

Assistante sociale

Dossier MDPH



06 96 41 23 83

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



*Bénéficiez d'une Aide
à Domicile, chez vous
sans délais d'attente !*

**Possibilité de financement
par les Organismes Sociaux**

FONCTIONNEMENT

Intervient à domicile sans délai d'attente

- **Mode Prestataire**

Nos salariés formés et qualifiés interviennent chez vous

- **Mode mandataire**

Embauchez votre personnel, nous administrons le reste

PUBLIC CONCERNÉ

- Retraités
- Personnes âgées ou handicapées
- Personnes Actives (18 à 60 ans)
- Enfants de 0 à 17 ans

SERVICES PROPOSÉS

- Assistance personne âgée ou handicapée
- Entretien ménage
- Garde d'enfants
- Garde malade à domicile
- Entretien de jardin
- Aide à la mobilité



50%
déductible
de vos impôts

Tél. 0596 74 76 33 - 0696 50 10 90

e-mail : contact@asep-service.net

www.asep-services.net

discrétion & professionnalisme





MARTINIQUE

L'ACCOMPAGNEMENT des personnes malades & de leurs proches

La Maison de la Cancérologie (le siège)
Immeuble le Trident, Cité Montgérald, Bâtiment A
97200 FORT DE FRANCE

Permanences

Horaires d'ouverture du Comité

Lundi - Mercredi - Jeudi

8h30 à 12h30 puis 14h30 - 16h30

Mardi - Vendredi

8h30 à 12h30

Coordonnées

0596 63 38 80

0696 03 50 08

0696 41 86 34

cd972@ligue-cancer.net

www.ligue-cancer972.fr

L'Espace Ligue Soins de support et de bien-être

La Mouina, Route de Redoute

97200 FORT DE FRANCE

0596 63 38 80

La Maison d'Accueil des Patients et des Proches

Hôpital Albert Clarac

97200 FORT DE FRANCE

0596 63 38 80

0696 03 50 08



La Ligue
vous informe
face au cancer
vous soutient
l'amour, la Ligue
vous accompagne

NOUVEAU



NOUS
TRAVAILLONS
SUR TOUTE LA
MARTINIQUE

POMPES FUNÈRES DU DERNIER RECUEIL

KÉVIN MAITREL

Les pompes funèbres du dernier recueil
sont installées dans leurs nouveaux locaux
à Saint-Pierre.

- Un show-room
- Une salle de veillée funéraire
- Transport de corps avant et après mise en bière
- Personnalisation de cercueils
- Organisation des obsèques complète
- Rapatriement de corps vers toutes les destinations
- Inhumation, exhumation et crémation
- Gestion de cimetières
- Vente d'articles funéraires et bien d'autres choses



- VENTE D'ARTICLES FUNÉRAIRE, VÊTEMENTS
- PERSONNALISATION D'URNE FUNÉRAIRE
- DES PRESTATIONS AUX MEILLEURS PRIX

9 rue du Général de Gaulle 97250 Saint-Pierre
(Juste à côté de l'ancien cinéma)

DES
MODALITÉS
DE PAIEMENT

POUR PLUS D'INFORMATION,
IL SUFFIT DE VOUS RENDRE À NOTRE AGENCE.



TM3 SERVICES
La solution à vos besoins

Un appel suffit, nous faisons le reste !



50 % D'IMPÔTS

- > Assistance à la personne
- > Assistance Administrative
- > Entretien cadre de vie : Ménage
- > Repassage du linge
- > Préparation de repas
- > Garde d'enfants
- > Garde Malade de jour et de nuit
- > Petits travaux de Jardinage/Bricolage

Tél. 0596 64 01 85 - Port : 0696 84 37 47

E-mail : tm3services@orange.fr

12 rue Maurice des Etages - 97240 LE FRANCOIS.

Corinne BOULOGNE YANG-TING

Avocat à la Cour

Diplômée en réparation
des préjudices corporels

Diplômée en évaluation
des traumatismes crâniens



Bénéficiez d'un accompagnement dès l'hospitalisation

Vous êtes victime :

Accident de la route

Accident de la vie

Accident du travail

Victime d'agressions

Erreur médicale

Nos missions :

Assistance et représentation
en justice (tribunal judiciaire,
tribunal correctionnel, cour
d'assises...)

Assistance expertise

Indemnisation et réparation
des préjudices

Avec le cabinet BOULOGNE YANG-TING bénéficiez :

- D'une prise en charge intégrale et ce, dès l'hospitalisation
- D'un suivi personnalisé et d'une aide humaine conséquente
- D'une indemnisation optimale
- De l'intervention de psychologues, kinésithérapeutes, assistantes sociales, ergothérapeutes, orthoprothésistes
- D'un logement adapté à vos besoins
- D'un accompagnement social, administratif et psychologique
- D'un véhicule et d'un appareillage adaptés à vos besoins
- D'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en place de votre projet de vie.



05 96 78 74 80 / 06 96 37 84 87



boulogne.yang.ting.avocats



boulogne-yang-ting-avocats.com



boulogne.yang.ting.avocats

Démarche qualité et satisfaction des usagers

Le CHU Martinique poursuit son engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins, dans une optique de consolidation des organisations mises en place, à de renforcement de l'autonomie des pôles dans la démarche Qualité Gestion des Risques, et de soutien de l'implication des usagers, du recueil de l'expérience patient. Cette démarche est la responsabilité et l'engagement de tous les professionnels du CHUM. Elle doit être intégrée et partagée par l'ensemble des acteurs, médicaux et non médicaux. Aussi, **le Projet Qualité Risques du CHUM**, volet incontournable du projet d'établissement a été renouvelé en 2022 et **une Politique Qualité Risques annuelle** décline les objectifs prioritaires associés.



LA PROCÉDURE D'ÉVOLUTION EXTERNE

Tous les établissements de santé sont engagés dans une procédure d'évaluation de la qualité dénommée certification des établissements sanitaires, gérée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Elle permet une appréciation globale et indépendante portant sur la qualité et la sécurité des soins de l'établissement. Elle se traduit par une visite de l'établissement par un groupe d'experts qui a lieu tous les 4 ans et dont l'objectif est d'identifier les points de conformité et les écarts par rapport au référentiel applicable, ainsi que le degré de maturité du dispositif de management de la qualité.

Vous pouvez retrouver l'organisation et la stratégie du CHUM sur son site internet : www.chu-martinique.fr, ainsi que retrouver les résultats du CHUM en consultant le site www.has-sante.fr

D'autres démarches qualité ciblées existent dans divers secteurs de l'établissement. Elles peuvent résulter de la réponse à une norme réglementaire, ou d'une démarche volontaire d'un service.



LES INDICATEURS QUALITÉ

Les Indicateurs Qualité Sécurité des Soins de la HAS mesurent de manière valide et fiable, la qualité et la sécurité des soins dans tous les hôpitaux et cliniques français. Le CHU de Martinique est ainsi engagé dans la démarche de recueil et de suivi d'indicateurs qualité

C'est une façon pour l'établissement :

- de répondre de la façon la plus transparente possible au besoin d'information, des usagers, sur la qualité des soins délivrés,
- de disposer d'outils de pilotage pour sa démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Les résultats du CHUM sont présentés sur son site internet :

www.chu-martinique.fr

rubrique "Qualité/Sécurité des soins"



RECUEIL DE LA SATISFACTION

La mesure de la satisfaction des usagers et de l'expérience patient est une donnée importante, prise en compte pour la définition du projet QR et de la politique QR et des plans d'action d'amélioration de la qualité et sécurité des soins.

Cette mesure de la satisfaction est faite par le biais de :

1. Le questionnaire de satisfaction du CHUM suite à hospitalisation

Le questionnaire comporte des questions concernant : votre accueil, vos délais d'attentes, votre prise en charge dans le service, votre

appréciation sur l'hébergement, les informations qui vous auront été communiquées pendant votre séjour, et ainsi que l'organisation de votre sortie.

- Ce questionnaire vous sera remis à votre arrivée dans le service ;
- Avant votre départ, remettez-le au personnel ou déposez-le dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service.

2. Le questionnaire "e-Satis" national

E-Satis est le dispositif national de mesure en continu de la satisfaction et de l'expérience des patients. Cette mesure est effectuée depuis avril 2016 dans tous les établissements de santé concernés, grâce à des questionnaires fiables et validés par la Haute Autorité de santé et adaptés au type de séjour.

Il est nécessaire pour ce faire de communiquer une adresse électronique aux bureaux des entrées :

- Vous recevrez deux semaines après votre sortie un mail vous invitant à donner votre opinion sur la qualité de la prise en charge via un questionnaire en ligne ;
- Il vous suffira de cliquer sur le lien pour y répondre ;
- Cette enquête n'est pas obligatoire. Vous pouvez refuser d'y participer en cliquant sur la case à cocher correspondante ;
- Vous pourrez consulter les résultats nationaux sur les sites HAS et Scope Santé.

Ces 2 questionnaires répondent à des objectifs différents. Nous vous invitons donc vivement à répondre à chacun d'entre eux, et comptons sur votre implication dans cette démarche.

Lutte contre la douleur

Le CHUM s'est engagé dans une politique de prise en charge de la douleur. La lutte contre la douleur

est un axe fort de notre projet d'établissement, relayé au sein du projet de soins infirmiers. Il a mis en place un Centre d'Évaluation et de Traitement de la Douleur (CETD), assurant une consultation externe dédiée aux douleurs chroniques et des interventions au sein des services pour aider à la prise en charge des douleurs complexes. Une Commission Soins de Support (CSS) rédige et valide selon la réglementation des protocoles douleur, qui sont mis à la disposition des professionnels.

La douleur n'est pas une fatalité, votre participation est essentielle.

 **ÊTRE SOULAGÉ
C'EST POSSIBLE,
MAIS COMMENT FAIRE ?**

Vous êtes le seul à pouvoir décrire votre douleur : personne ne peut et ne doit se mettre à votre place. Plus vous nous donnerez d'informations sur votre douleur, mieux nous vous aiderons.

 **L'ÉVALUATION DE VOTRE
DOULEUR**

Vous serez sollicité, régulièrement par l'équipe soignante, pour évaluer l'intensité de votre douleur. Pour les enfants plus jeunes, les parents sont des acteurs essentiels pour l'évaluation.

Différentes échelles d'évaluation vous seront proposées selon votre situation :

- Des questionnaires à remplir pour les patients adultes ;
- Des échelles spécifiques pour les enfants ou les patients communiquant difficilement.

Le traitement antalgique sera alors adapté en fonction de votre douleur.



LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Le CHUM accorde une attention particulière à la douleur causée par les soins (bilan sanguin, pansements..).

Celle-ci peut et doit être prévenue et traitée par des moyens médicamenteux ou non.

Conformément aux recommandations de 'HAS, l'hôpital s'engage à favoriser le développement des techniques non médicamenteuses : massage, réflexologie plantaire, relaxation, hypnose, musicothérapie..

La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne de nos équipes; aidez-nous à la traiter, ne la laissez pas s'installer.

Les soins palliatifs

Définition

Ce sont des soins de support, de confort. Leurs objectifs sont de permettre la meilleure qualité de vie possible, en respectant la dignité de la personne soignée, de soulager au mieux ses symptômes d'inconfort, d'essayer d'apaiser ses souffrances et de soutenir ses proches, quel que soit son lieu d'hébergement ou d'hospitalisation. Ce sont des soins actifs, continus, évolutifs et coordonnés jusqu'au décès dans une approche globale et individualisée de la personne soignée.

Qui peut en bénéficier ?

- Les patients atteints de maladies graves chroniques, "évolutives ou terminales mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale", quel que soit l'âge du patient ;



- Leur famille et leurs proches : soutien, aides sociales ;
- Les soins palliatifs incluent, par ailleurs une dimension de formation et de soutien des professionnels et des bénévoles.

Quand ?

Débuter précocément l'accompagnement et les soins palliatifs lorsqu'un diagnostic de maladie grave est porté. La nature de l'aide reçue varie en fonction des besoins tout au long de l'évolution de la maladie.

Comment ?

- Les soins palliatifs sont accessibles à tous, à tout âge.
- À domicile : en s'adressant aux soignants libéraux ou au réseau Wouspel de soins palliatifs de la Martinique avec lequel le CHUM a une convention pour la continuité des soins hôpital/ville.
- À l'hôpital : en s'adressant à son équipe référente ou aux équipes spécialisées : Unités de Soins Palliatifs, Equipes Mobiles de Soins Palliatifs.

Dès votre prise en soins en hospitalisation, il vous sera proposé :

1) de désigner une Personne de Confiance (personne qui pourra vous accompagner dans vos démarches de soins, et sera consultée en priorité comme témoin de vos volontés si votre état de santé ne vous permet

plus de vous exprimer). Ce peut être quelqu'un de votre famille, un proche, votre médecin traitant, toute personne majeure de votre choix.

2) de communiquer ou de rédiger vos « directives anticipées » sont vos volontés exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer, après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. **Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées conformément à la législation en vigueur.**

Une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès peut être mise en œuvre à :

- La demande du patient atteint d'une affection grave et incurable, dont le pronostic, vitale est engagé à court terme et s'il souffre d'un symptôme non soulagé par les traitements, jugé insupportable par lui.
- À la demande du médecin prenant en soins, afin d'éviter, au patient dont le pronostic vital est engagé à court terme toute souffrance et de ne pas lui faire subir d'obstination déraisonnable.

Plus d'informations sur le site : www.sfpap.org/rubrique/lessoins_palliatifs.

Vos directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. Un document vous est remis au bureau des entrées, concernant les modalités d'exprimer :

1) Vos directives anticipées (Loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016).

2) Votre choix de personne de confiance qui sera consultée au cas où vous serez hors d'état de d'exprimer votre volonté.

À tout moment et par tout moyen, elle sont **révisables et révocables**. Elles peuvent être rédigées conformément à un modèle. Les directives anticipées s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, **sauf cas d'urgence vitale** pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation et lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. La décision de refus d'application des directives anticipées, jugées par le médecin manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale du patient est prise à l'issue d'une procédure collégiale définie par voie réglementaire et est inscrite au dossier médical. Elle est portée à la connaissance de la personne de confiance désignée par le patient ou, à défaut, de la famille ou des proches. Les directives anticipées sont notamment **conservées sur un registre national**.

Lorsqu'une personne fait l'objet d'une mesure de tutelle, elle peut désigner une personne de confiance et rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué. Le tuteur ne peut ni l'assister, ni la représenter à l'occasion de la rédaction de ces directives. Si une personne de confiance a été désignée avant la mise sous tutelle, le conseil de famille, le cas échéant, ou le juge peut confirmer la désignation de cette personne ou la révoquer.

La désignation de la personne de confiance et les directives anticipées sont un DROIT des usagers et non une obligation.

Don d'organes et tissus

Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit

Chaque année, le nombre de personnes inscrites sur liste de greffe augmente. Actuellement, près de 20 000 patients sont en attente de greffe. Le DON est leur grand espoir. Notre solidarité peut faire qu'il devienne réalité. En France, il n'existe pas de registre du oui. La loi de bioéthique indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé. Le médecin se doit d'informer les proches et de recueillir auprès de ceux-ci le témoignage d'une opposition éventuelle au don exprimée par le défunt de son vivant.

**Il est important de réfléchir
au don d'organes et de tissus,
de vous positionner
et de le dire à vos proches.**

Si vous êtes favorable au don d'organes et de tissus, vous devez en parler à vos proches.

Si vous êtes opposé au don d'organes et de tissus en vue de soigner des malades à visée thérapeutique, vous devez vous inscrire sur le Registre National automatisé des Refus (RNR) www.registrenationaldesrefus.fr, vous pouvez aussi en parler à vos proches ou encore laisser un écrit.



Pour tout renseignement complémentaire, la coordination hospitalière du don d'organes et de tissus se tient à votre disposition sur le site de l'hôpital Pierre Zobda Quitman 2 :

Par téléphone au  0596 30 62 96
ou  0696 31 06 52

Ou à son bureau situé sur le nouveau plateau technique niveau -1 (PZQ2) - bureau n° 29

En savoir plus : www.dondorganes.fr

Don de moelle osseuse

Donner sa moelle osseuse pour sauver une vie... ? Pourquoi pas vous ?

369 258 donneurs volontaires sont inscrits sur le fichier de France « Greffe de Moelle », prêts à donner si un malade en a besoin. Sur le fichier Antillais (Martinique, Guyane et Guadeloupe) plus de 2260 personnes se sont portées volontaires. Une mobilisation forte de la population antillaise, à ce jour peu représentée sur les fichiers de donneurs de moelle, est indispensable pour aider les personnes atteintes de maladies du sang.

Si vous souhaitez des renseignements concernant le Don de moelle osseuse :



0596 55 24 50 - 0596 30 67 47
centredonneurantilles@chu-martinique.fr

Centre donneur Antilles,
Hôpital Pierre Zobda Quitman
(Laboratoire Niveau 3 P2Q)
BP 632- 97262 Fort-de-France CEDEX.

Don du lait

Le lait maternel est un produit de santé essentiel pour tous les nourrissons. Depuis 2019 le CHUM a mis en place un lactarium à la MFME qui reçoit les dons de lait maternel de qualité grâce à une collecte contrôlée. Ce centre de don de lait permet à tout nouveau-né de recevoir du lait sécurisé qui est distribué sur prescription médicale, par la Biberonnerie de la MFME. Près de 1250 litres de lait par an sont distribués aux prématurés hospitalisés en réanimation néonatale et en néonatalogie, qui n'ont pas le lait de leur mère. Le lactarium est aussi un centre de référence sur l'allaitement maternel qui apporte des conseils appropriés.

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son **accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées, Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



Seniors



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE PIERRE BLANCHARD



CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME PIERRE BLANCHARD

Votre état de santé nécessite la poursuite de soins infirmiers, d'hygiène ou de confort après votre sortie de l'hôpital. Nos Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) vous permettent de bénéficier chez vous de soins infirmiers de qualité grâce aux compétences de notre personnel. C'est pour vous la garantie de vous rétablir plus sereinement et confortablement, à domicile.

OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 07h00 à 15h00
Le vendredi de 07h00 à 11h30

Le centre d'accueil de jour autonome (CAJA) est spécialisé dans l'accompagnement de personnes dépendantes valides ou à mobilité réduite, atteintes de maladies neuro-, dégénératives, de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés. Il permet également d'apporter une aide et un soutien à l'entourage dans sa relation d'accompagnement du proche affecté par la maladie.

OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 09h30 à 16h30
Hors jours fériés

[144 route de Redoute
97200 FORT DE FRANCE
0596 72 70 76
ssiad.schoelcher@croix-rouge.fr]





Patients



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT)

Les appartements de coordination thérapeutique sont des structures qui hébergent à titre temporaire (un an, renouvelable une fois) des personnes ou familles en situation de fragilité psychologique, sociale ou financières et nécessitant de soins et de suivi médical. Nous offrons à la fois un logement individuel équipé et meublé, et une coordination médicale et psychosociale.



CENTRE DE SOIN D'ACCOMPAGNEMENT & PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

Le CSAPA est une structure de soin ambulatoire qui accueille, accompagne, informe et oriente les personnes et l'entourage ayant une problématique addictive.

OUVERTURE

Lundi, mardi & mercredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Jeudi & vendredi de 8h00 à 12h00

Permanence d'accueil sans RDV
le lundi, mercredi & vendredi de 8h00 à 12h00

[74 chemin Fruit-à-Pain
Lotissement Longpré
97232 LE LAMENTIN
0596 77 45 77]



[225 route de Basse Gondeau
97232 le Lamentin
BUS 422 - arrêt plateau sportif
0596 60 23 52 / 0596 70 31 46
csapa.fortdefrance@croix-rouge.fr]



Numéros de téléphones utiles

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE

Téléphone : 0596 55 20 00 • Télécopie : 0596 75 50 60

FONCTION

DIRECTION GÉNÉRALE	0596 55 23 10
SERVICE COMMUNICATION	0596 55 22 30
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES	0596 55 23 20
DIRECTION QUALITE et DROITS DES USAGERS	0596 55 69 63 0596 55 20 00 postes 3041 ou 3049
DIRECTION DE LA RECHERCHE	0596 55 26 96/97



**HÔPITAUX PIERRE
ZOBDA-QUITMAN
1/2/3**

CHU de Martinique
CS 90632 - 97261 Fort-de-France
● Accueil 0596 55 22 18
● Admission et sortie 0596 55 20 00
(poste 9706)



**HOPITAL LOUIS
DOMERGUE
DE TRINITE**

Rue Jean Eugène Fatier
97235 La Trinité
● Standard 0596 66 46 00
● Admission 0596 66 46 34



**MAISON
DE LA FEMME,
DE LA MÈRE ET DE
L'ENFANT**

CHU de Martinique
CS 90632 - 97261 Fort-de-France
● Standard 0596 55 20 00
● Accueil
0596 55 69 68 - 0596 55 69 61
● Gestion Centralisée
des rendez-vous (GCRV)
0596 55 69 73
Gynécologie : mfme@chu-martinique. fr
Pédiatrie : mfme@chu-martinique. fr
Chirurgie pédiatrique :
mfme@chu-martinique. fr
Anesthésie enfant :
mfme@chu-martinique. fr



**HÔPITAL
ALBERT CLARAC**

Boulevard Pasteur
97200 Fort-de-France
● Standard 0596 59 25 90
● Admission 0596 59 25 86



**HOPITAL DU
LAMENTIN
MANGOT VULCIN**

BP 429 - 97232 Le Lamentin
● Standard 0596 48 80 00
● Accueil 0596 48 80 01



**CENTRE
EMMA VENTURA**

117 avenue Condorcet
97200 Fort-de-France
● Standard 0596 55 20 00
● Admission 0596 55 21 92



Index Alphabétique

A

Accueil	p.28
Administration	p.58
Admission.....	p.22
Assistante sociale	p.32
Association des usagers.....	p.34

C

Cafétéria	p.29
Commission des Usagers (CDU).....	p.40
Centre de soins d'Adaptation (CSAPA).....	p.13-15
Centre E. Ventura (CEV).....	p.14-59
Chambre	p.28-29
CMU	p.22
Commission de Conciliation et d'indemnisation	p.41
Courrier	p.31
Culte	p.32

E

Effets personnels	p.31
-------------------------	------

D

Dépôts et retraits d'objets	p.32
Directives anticipées.....	p.53
Devoirs.....	p.41
Don d'organes et de tissus.....	p.54
Don de moelle osseuse	p.54
Douleur	p.51

F

Forfait journalier	p.22
Formalités administratives.....	p.22
Frais d'hospitalisation.....	p.22

H

Hôpital Albert Clarac.....	p.15-59
Hôpital Pierre Zobda-Quitmanp..	p.7-59
Hôpital Mangot Vulcin	p.16-59
Hôpital Louis Domergue de Trinité	p.11-59

I

Incendie (consignes)	p.44-45
Infections nosocomiales.....	p.41
Interprètes	p.17

M

Mutuellep.22
Maison de la Femme de la
Mère et de l'Enfant p.11-59

O

Objets abandonnésp.32
Objets de valeur.....p.31

P

Parking personnes
à mobilité réduitep.29
Pièces à fournirp.22
Permanence d'accès
aux soins (PASS)p.33
Permission de sortie..... p.32
Personne de confiancep.38
Plans..... p.7-11-12-13-14-15
Pressep.29

R

Réclamation.....p.39
Répartition par étage
des services..... p.8
Repasp.29
Respect dignité et personnalité..... p.33

S

Satisfactionp.39
Séisme (consignes)p.44-45
Soins palliatifsp.52
Sortie.....p.24

T

Téléphone.....p.30
Téléphone portablep.30
Télévisionp.30
Transports..... p.7-8-11-12-13-14-15

V

Vie quotidienne..... p.28
Visites..... P.29

W

Wifi p.30



Louis-Ferdinand Lyvia Chiropracteur

REMBOURSÉ PAR LA MUTUELLE

*Du nourrisson à la personne âgée,
femme enceinte, sportif.*

La **chiropraxie** aspire à diagnostiquer et traiter des **troubles neuro-musculo-squelettiques** touchant au système nerveux, aux muscles et aux articulations.

La **chiropraxie** est la première profession de santé manuelle dans le monde reconnue par l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé) et le Ministère de la Santé en France.

DOULEURS DE DOS ET D'ARTICULATIONS

*MAUX DE TÊTE - CANAL LOMBAIRE ÉTROIT SCIATIQUE - NÉVRALGIE
CERVICO-BRACHIALE*

CANAL CARPIEN - SCOLIOSE - CRURALGIE - LUMBAGO CERVICALGIE

HERNIE DISCALE - TORTICOLIS - TENDINITE - ARTHROSE ...

*SECTEUR MANGOT VULCIN
97232 LE LAMENTIN
MARTINIQUE*

Sur rendez-vous au :

06 96 29 01 10



Karine THERESE

& collaboration

Pédicure - Podologue

Diplômée d'Etat



Soin pédicural en cabinet et à domicile

Examen clinique et conception de semelles orthopédiques

Education thérapeutique

Bio mécanique, posturologie et podométrie

Orthoplastie et orthonyxie

Plaie, cicatrisation et diabète

Podopédiatrie, préférence motrice et réflexe archaïque

Aromathérapie

Réflexologie plantaire

Strapping et K-taping

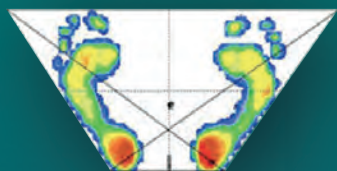
Ionophorèse

Podologie sportive

Podologie sportive



Scannez moi



podo972@gmail.com

0596 73 74 85 / 0696 79 69 99

Centre commercial Espace 92

ZI Cocotte - 97224 Ducos

AMBULANCE DU CENTRE

7/7 - 24/24 AMBULANCES - V.S.L. - LOCATION

49 Rue Du Professeur Raymond Roy Camille C Dillon, 97200 Fort-De-France
09 70 35 77 21

MATHURIN-BELIA & ROTSSEN-MEYZINDI CABINET D'AVOCATS

- Droit du préjudice corporel
- Saisie et procédures d'exécution
- Droit immobilier
- Droit de la famille
- Droit de la sécurité sociale

Fixe : 05.91.71.36.77 5 avenue condorcet
Fax : 05.96.63.78.91 97200 Fort-de-france



MAÎTRE ISABELLE RAFFAELLI AVOCAT AU BARREAU DE MARTINIQUE

0596 70.38.66
06.96.45.40.78

i.raffaelli.avocat@wanadoo.fr

ZA DE TRIANON
97240 LE FRANÇOIS (MARTINIQUE)

Agnès MONDESIR

Avocat au barreau de Fort de France

Spécialiste Droit commercial, des affaires
et de la concurrence
Spécialiste Droit du crédit et de la consommation

**Je suis une avocate généraliste qui vous
accompagne dans les domaines principaux de la
vie courante à savoir :**

Le Droit de la famille, des
personnes et de leur
patrimoine ; Le Droit du
dommage corporel ;
Le Droit immobilier ;
Le Droit du travail
et social et Le Droit
pénal.



Tél : 0596 63 89 41
Mobile : 0696 74 23 96

5 rue Toussaint Louverture, Fort de France

Mail : cabinet.mondesir@outlook.fr

Pour la prise de rendez vous en ligne :
<https://consultation.avocat.fr/avocat-fort-de-france/agnes-mondesir-14906.html>



TM3 SERVICES
La solution à vos besoins

Un appel suffit, nous faisons le reste !



-50 % D'IMPÔTS

- > Assistance à la personne
- > Assistance Administrative
- > Entretien cadre de vie : Ménage
- > Repassage du linge
- > Préparation de repas
- > Garde d'enfants
- > Garde Malade de jour et de nuit
- > Petits travaux de Jardinage/Bricolage

Tél. 0596 64 01 85 - Port : 0696 84 37 47

E-mail : tm3services@orange.fr
12 rue Maurice des Etages - 97240 LE FRANCOIS.



Reconnue d'utilité publique

Un centre de soins de suite et réadaptation et deux EHPAD en Martinique

- **Proposer aux patients une prise en charge de qualité**

Le centre de soins de suite et réadaptation La Valériane, situé à La Trinité, accueille les patients :

- souffrant d'obésité, dans le cadre de soins nutritionnels et métaboliques,
- nécessitant des soins polyvalents et/ou un accompagnement psychiatrique.

- **Prendre soin des personnes âgées en perte d'autonomie**

Dotées d'un cadre de vie agréable et sécurisé, les maisons de retraite médicalisées Le Beau Séjour à La Trinité et Marie-Olga Ancet à Ducos proposent des places d'hébergement permanent ou temporaire, avec chambre individuelle et programme d'activités quotidien.



En savoir plus : www.fondationpartageetvie.org

CABINET D'AVOCAT

Sandra SYLVESTRE-JEAN-FRANÇOIS



Avocate compétente et à votre écoute, **Maitre SYLVESTRE-JEAN-FRANÇOIS** défend vos droits et vous assiste efficacement dans les domaines suivants:

ACCIDENTS



VIOLENCES INTRAFAMILIALES



DROIT DE LA FAMILLE



DROIT DU TRAVAIL

45 Rue Victor SCHOELCHER
97 200 FORT-DE-FRANCE



11 Boulevard SÉBASTOPOL
75 001 PARIS

www.avocat-jeanfrancois.com
Prendre rdv : 05 96 10 67 65

"Il n'y a de défaite que dans l'inaction".



Marie, 53 ans
DIABÉTIQUE



Marc, 35 ans
EN DANGER*

NE JETEZ PAS VOS



À LA POUBELLE !

J'utilise des seringues ou autres produits de soin perforants à mon domicile. Je les apporte à mon pharmacien pour protéger les personnes qui collectent mes déchets.

*Le diabète ne se transmet pas, mais quand quelqu'un se pique, il ne le sait pas, d'où des tri-thérapies préventives et beaucoup de stress.



DEMANDEZ VOTRE BOÎTE DASTRI À VOTRE PHARMACIEN



Corinne BOULOGNE YANG-TING

Avocat à la Cour

Diplômée en réparation
des préjudices corporels

Diplômée en évaluation
des traumatismes crâniens



Bénéficiez d'un accompagnement dès l'hospitalisation

Vous êtes victime :

Accident de la route

Accident de la vie

Accident du travail

Victime d'agressions

Erreur médicale

Nos missions :

Assistance et représentation
en justice (tribunal judiciaire,
tribunal correctionnel, cour
d'assises...)

Assistance expertise

Indemnisation et réparation
des préjudices

Avec le cabinet BOULOGNE YANG-TING bénéficiez :

- D'une prise en charge intégrale et ce, dès l'hospitalisation
- D'un suivi personnalisé et d'une aide humaine conséquente
- D'une indemnisation optimale
- De l'intervention de psychologues, kinésithérapeutes, assistantes sociales, ergothérapeutes, orthoprothésistes
- D'un logement adapté à vos besoins
- D'un accompagnement social, administratif et psychologique
- D'un véhicule et d'un appareillage adaptés à vos besoins
- D'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en place de votre projet de vie.



05 96 78 74 80 / 06 96 37 84 87



boulogne.yang.ting.avocats



boulogne-yang-ting-avocats.com



boulogne.yang.ting.avocats